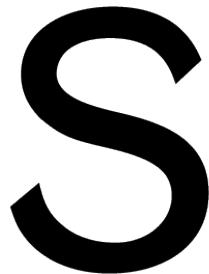
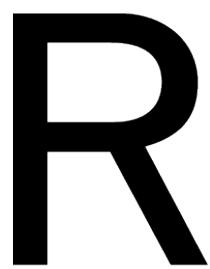


Orchestre
de la Suisse
Romande



Genève



RAPPORT ANNUEL

2024–2025

.....

du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025



L'Orchestre de la Suisse Romande © Niels Ackermann

RAPPORT ANNUEL 2024–2025

TABLE DES MATIÈRES

Rapport d'activité de la saison	4
Rapport de performance	16
Comptes annuels	31
Compte d'exploitation	
Tableau de flux de trésorerie	
Tableau sur la variation du capital	
Annexe aux comptes annuels	
Rapport de l'organe de révision	

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SAISON

INTRODUCTION

Avec un taux de fréquentation moyen atteignant 97% pour l'ensemble de ses activités (hors productions lyriques) et culminant à 99% pour les concerts en abonnement, l'Orchestre de la Suisse Romande (OSR) confirme sa forte attractivité et renforce continuellement ses liens avec le public. Cette adhésion remarquable illustre la vitalité de l'institution ainsi que la pertinence de son projet artistique.

Sur le plan musical, cette dynamique d'audience s'accompagne d'une progression constante de la qualité interprétative. En témoignent les collaborations régulières avec des chef.fe.s de renommée internationale tels que Daniele Gatti, Daniel Harding ou Tugan Sokhiev, qui traduisent la reconnaissance croissante de l'OSR au sein du paysage symphonique européen.

La Fondation de l'Orchestre de la Suisse Romande (FOSR) a engagé le processus de sélection du futur Directeur musical, successeur de Jonathan Nott, dont la saison 2024–2025 marque la dernière en tant que Directeur artistique. Le niveau d'excellence atteint par l'ensemble, tout comme la présence continue de chef.fe.s invités prestigieux, permet d'envisager cette transition avec confiance et exigence.

Par ailleurs, les travaux de jonction entre le Victoria Hall et le nouveau Foyer des artistes, réalisés avec un soutien financier privé — espace partagé mis à disposition de l'ensemble des utilisateurs de la salle — ont été finalisés au début de l'année 2025. L'ensemble des acteur.rice.s culturels concernés, notamment les musiciens de l'OSR lorsqu'ils investissent les lieux, saluent unanimement la réussite et la valeur ajoutée de ce nouvel aménagement.

1. DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE

La signature de la convention tripartite pour la période 2025–2029 marque une étape importante et de continuité pour l'avenir de l'Orchestre de la Suisse Romande (OSR). Elle établit les fondements financiers et institutionnels permettant à l'orchestre de poursuivre une politique artistique ambitieuse, alignée avec les objectifs de rayonnement culturel, de diversité et d'innovation technologique.

La stabilité de la contribution de la Ville de Genève, conjuguée à une revalorisation attendue du soutien de l'État et au dynamisme des recettes propres (billetterie, mécénat, partenariats), assure à l'institution les moyens nécessaires à la mise en œuvre de son projet. Cette consolidation budgétaire constituera un levier essentiel pour garantir la pérennité de l'excellence artistique, l'élargissement des publics et la montée en puissance des actions tant en Suisse qu'à l'international.

Le développement continu des relations avec des chef.fe.s invités de renommée mondiale, la qualité des prestations musicales et la diffusion audiovisuelle des concerts participent activement au positionnement stratégique de l'OSR sur la scène internationale. La tournée réalisée en Espagne et celle en Asie, dans des salles de premier plan, ainsi que le niveau exceptionnel des artistes invités, illustrent cette stratégie d'ouverture et de visibilité renforcée.

Engagée en faveur de la parité et de la représentativité artistique, l'OSR intensifie la présence de cheffes invitées, valorise le répertoire de compositrices dans ses programmations, et a accueilli en 2024–2025 sa nouvelle cheffe assistante, Zofia Kiniorska. Ces initiatives concrètes s'inscrivent dans une politique volontaire de diversification, contribuant à enrichir l'offre culturelle tout en répondant aux attentes contemporaines en matière d'égalité.

Par ailleurs, la Fondation de l'Orchestre de la Suisse Romande (FOSR) poursuit une politique d'innovation technologique avec le lancement du projet Virtual Hall®, une application de réalité virtuelle dédiée à la diffusion immersive de concerts. Présentée dans plusieurs capitales culturelles (Paris, Londres, Tokyo, Séoul, Beijing), ainsi que sur le pavillon suisse de l'Exposition universelle d'Osaka, cette innovation a suscité un large écho médiatique, tant dans la presse spécialisée que généraliste, notamment avec une couverture notable du Times et de plusieurs titres suisses et internationaux. En ligne depuis avril 2025 sur la plateforme Meta, Virtual Hall® est conçu comme un projet évolutif qui s'inscrira dans la durée.

Enfin, la FOSR poursuit son programme d'investissement dans l'acquisition d'instruments à cordes

de très haute qualité destinés aux solistes de l'orchestre. Bien que cette démarche ne soit pas totalement achevée, ses premiers effets sont déjà perceptibles sur la qualité sonore globale de l'ensemble, renforçant ainsi l'excellence de l'OSR sur scène comme en enregistrement.

2. ACTIVITÉS SYMPHONIQUES

Au cours de la saison 2024–2025, l'Orchestre de la Suisse Romande a confirmé son attractivité auprès du public, avec plus des trois quarts des concerts d'abonnement affichant complet. Cette fréquentation exceptionnelle conduit aujourd'hui à une relative stabilisation du nombre d'abonnés, non par désintérêt, mais par saturation de la capacité d'accueil des salles, en particulier du Victoria Hall et du Théâtre Beaulieu.

La saison a été marquée par de nombreuses premières invitations à la direction de l'OSR, parmi lesquelles figurent Eva Ollikainen, Elim Chan, Alevtina Loffe, Lorenzo Viotti ou encore Pablo Heras-Casado. Ces collaborations renforcent la diversité artistique de l'institution et participent à son ouverture à de nouvelles sensibilités musicales.



Festival Les Créatives



Turangalîla symphonie

Plusieurs événements ont particulièrement illustré l'engagement artistique de l'OSR cette saison. On peut citer, notamment, le concert en partenariat avec le *Festival Les Créatives*, mettant à l'honneur des compositrices oubliées, ou encore l'interprétation de la *Turangalîla-Symphonie* de Messiaen — œuvre majeure du répertoire du XX^e siècle — pour laquelle une extension de scène a été spécialement construite au Victoria Hall.

La résidence de la saxophoniste Valentine Michaud s'est également distinguée par son originalité, sa portée pédagogique et son succès public. Bien que le saxophone soit rarement associé au répertoire classique traditionnel, cette résidence a permis d'explorer de nouvelles formes de concertation, incluant musique de chambre avec les solistes de l'OSR, concerts pour le jeune public en milieu scolaire, et prestations dans le cadre de la saison d'abonnement. Tous ces rendez-vous ont affiché complet.

L'OSR a également pris part à plusieurs événements institutionnels majeurs. Il a ainsi célébré, en présence des autorités vaudoises, le 70^e anniversaire du Théâtre de Beaulieu — que l'orchestre avait inauguré en 1954 sous la direction de son fondateur, Ernest Ansermet. À Genève, l'OSR a été convié à jouer lors de la cérémonie officielle du 70^e anniversaire du CERN, placée sous la direction de Zofia Kiniorska, cheffe assistante de l'Orchestre, en présence de nombreuses personnalités scientifiques et politiques nationales et européennes.

L'OSR s'est produit au foyer du Grand Théâtre de Genève dans le cadre d'une participation liée à Art Genève et dans un programme en soutien au Musée International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Il a également élargi sa présence sur le territoire suisse en renouant des liens avec le public.

Devenu un temps fort de la rentrée culturelle genevoise, le Festival Genève-Plage, lancé en 2020 pendant la crise sanitaire, a célébré en 2025 sa cinquième édition. Pour l'occasion, l'OSR y a proposé trois concerts en plein air, illustrant sa capacité à repenser les formats de diffusion pour toucher de nouveaux publics.



70^e anniversaire du CERN



Ciné-concert Psychose



Festival Genève-Plage

Fidèle à sa mission de démocratisation culturelle, l'OSR poursuit ses efforts pour diversifier ses offres tout en maintenant une exigence artistique constante. Les concerts d'abonnement, véritables vitrines de son excellence symphonique, demeurent au cœur de sa programmation. En parallèle, l'Orchestre multiplie les initiatives en direction de nouveaux publics : à titre d'exemple, le ciné-concert *Psychose* d'Alfred Hitchcock, programmé à l'occasion d'Halloween, a su séduire un large public, combinant exigence musicale et accessibilité.

3. ACTIVITÉS LYRIQUES

L'accord régissant la collaboration entre l'Orchestre de la Suisse Romande (OSR) et le Grand Théâtre de Genève (GTG) a été prolongé d'une saison, soit jusqu'à l'été 2027. Cette décision, prise à la demande du GTG en raison de l'arrivée récente d'un nouveau Directeur général et de modifications du calendrier des travaux de rénovation, permettra à la Fondation de l'Orchestre de la Suisse Romande (FOSR) d'entamer, dès l'automne 2025, les discussions en vue de la rédaction d'un nouvel accord cadre, dans un esprit de continuité et de partenariat.

Au cours de la saison 2024–2025, six productions lyriques ont été confiées à l'OSR, en raison du report des travaux du GTG, initialement prévus dès janvier 2025. Ce réajustement de calendrier a permis de libérer un plus grand nombre de semaines pour l'activité symphonique de l'Orchestre. Celles-ci ont été mobilisées en partie pour des projets de rayonnement international, contribuant au développement stratégique de la visibilité de l'OSR à l'étranger.

Sur le plan de la programmation lyrique, la saison en cours a présenté un meilleur équilibre que la précédente, notamment grâce à la présence d'un seul ouvrage « lourd » (*Tristan et Isolde*), ce qui a permis une répartition plus harmonieuse des charges artistiques et logistiques.

La FOSR a accueilli avec intérêt et optimisme l'annonce de la nomination de M. Alain Perroux au poste de Directeur général désigné du Grand Théâtre de Genève. Plusieurs entretiens ont déjà eu lieu entre ce dernier, la Présidence de la Fondation et la Direction générale de l'OSR, dans une volonté partagée de dialogue et de co-construction pour les prochaines saisons.

Par ailleurs, la FOSR exprime sa reconnaissance envers la Ville de Genève et le Grand Théâtre de Genève pour avoir pris en compte sa demande visant à améliorer les conditions de travail des musiciens en fosse. Un budget spécifique dédié à des ajustements acoustiques a été voté, répondant à des préoccupations de santé professionnelle majeures. En effet, la configuration actuelle du théâtre — et en particulier la partie sous le proscenium — a entraîné plusieurs cas d'accidents auditifs parmi les instrumentistes de l'OSR. Des essais ont été réalisés avec un acousticien mandaté par la Ville, dont l'écoute attentive des problématiques soulevées par les musiciens est saluée.

La FOSR poursuivra ses démarches auprès du GTG et de la Ville de Genève afin qu'une étude complémentaire soit menée sur la possibilité de supprimer totalement ou partiellement le proscenium couvrant la fosse. Cette démarche vise à assurer, dans la durée, un environnement de travail respectueux de la santé et de la sécurité de son personnel artistique.

4. TOURNÉES ET DÉPLACEMENTS

La réduction de la programmation lyrique au Grand Théâtre de Genève a permis à l'Orchestre de la Suisse Romande (OSR) de renforcer sa présence sur la scène internationale, notamment par la réalisation de deux tournées majeures ainsi que d'une participation au prestigieux Festival de Pâques d'Aix-en-Provence.



Auditorio Nacional de Música, Madrid



Lotte Concert Hall, Séoul



NCPA, Beijing

La première tournée s'est déroulée en Espagne, avec un programme unique donné lors de cinq concerts dans des villes phares telles que Madrid, Barcelone et Tenerife, dans le cadre du Festival des Canaries.

En fin de saison, l'orchestre a effectué un retour significatif en Asie, répondant ainsi à sa stratégie de développement sur les grands circuits internationaux. Il s'est produit au NCPA de Beijing, deux fois au Lotte Concert Hall de Séoul, puis dans cinq villes japonaises, incluant deux concerts à Tokyo. Ces prestations ont suscité un important retentissement médiatique, soulignant la qualité exceptionnelle des performances de l'OSR, souvent comparé favorablement aux grandes phalanges européennes régulièrement invitées sur le continent asiatique. Cette reconnaissance a conduit à une réinvitation immédiate formulée par l'agence de concerts prestigieuse Kajimoto.

5. ACTIVITÉS AUDIOVISUELLES

Sur le plan audiovisuel, trois captations ont été réalisées en coproduction avec la Radio Télévision Suisse (RTS). Elles incluent un programme mettant en lumière des compositrices interprétées par des artistes féminines (soliste et cheffe), ainsi qu'un concert dirigé par Pablo Heras-Casado avec un répertoire Wagner/Liszt/Mendelssohn. Un troisième programme sous la direction de Jonathan Nott a également fait l'objet d'une captation audiovisuelle.

Deux enregistrements discographiques ont été publiés cette année : le premier, fruit d'une première collaboration avec Daniel Harding et Renaud Capuçon, remonte à une session d'enregistrement réalisée durant la période COVID ; le second, consacré au compositeur suisse Dieter Ammann, est dirigé par Jonathan Nott pour le label Schweizer Fonogram.

Dans le cadre du développement de l'application immersive Virtual Hall®, un enregistrement en 360° a été réalisé sous la direction de Jonathan Nott, incluant la *Symphonie N° 3* de Beethoven, dite « *Eroica* », ainsi que l'ouverture de *Guillaume Tell* de Rossini. Cette application, lancée en janvier 2025 au salon Art Genève puis rendue accessible au public en avril 2025, confère à l'OSR une position unique parmi les orchestres internationaux en matière de diffusion innovante. L'OSR entend développer cet outil de pointe dès la saison prochaine, tant pour ses propres productions que dans le cadre de partenariats avec d'autres institutions culturelles. La mise en ligne sur la plateforme Meta a généré une large couverture médiatique, notamment dans la presse musicale spécialisée et scientifique, et a permis d'atteindre de nouveaux publics par un canal alternatif aux médias traditionnels (disque, radio, télévision). La présentation de Virtual Hall® a bénéficié de la collaboration de partenaires tels que Genève Tourisme et, durant l'été, du Festival de Verbier, qui a souhaité proposer cette technologie immersive à son public.

Enfin, tous les concerts de l'OSR sont systématiquement enregistrés par la Radio Suisse Romande et diffusés dans le cadre d'un accord signé avec l'Union européenne de radios, renforçant ainsi la portée européenne de l'orchestre.

6. PROJETS DETOURNÉES, DÉPLACEMENTS ET ACTIVITÉS AUDIOVISUELLES

Les projets de déplacements et tournées pour les saisons à venir s'inscrivent dans la stratégie définie par le Conseil de Fondation :

- Tournée européenne en mars 2026, comprenant Berlin, Paris, Hambourg, Vienne, Copenhague, Munich et Francfort (confirmée).
- Déplacements en Suisse durant la saison 2025–2026, notamment à Sion (inauguration de la salle NODA), Lucerne et Fribourg (confirmés).
- Déplacements en Suisse pour la saison 2026–2027 à Bâle, Zurich, Berne, Lugano, Sion et La Chaux-de-Fonds (en négociation).
- Possibilité d'une tournée supplémentaire en juin/juillet 2027, liée à la prolongation des travaux au Grand Théâtre de Genève, avec une diminution de l'activité lyrique due à l'indisponibilité des locaux (en négociation).
- Poursuite des partenariats audiovisuels avec la RTS, Mezzo et Arte pour la captation de concerts en 2025–2026 (confirmée).
- Enregistrements pour l'application Virtual Hall® afin d'alimenter le contenu immersif (confirmé).
- Enregistrement discographique de *Tannhäuser* de Wagner (version française) sous la direction de Kent Nagano, prévu pour août 2026 (confirmé).

Concernant la collaboration avec la RTS, l'accord en vigueur fait actuellement l'objet de négociations en vue d'une reconduction dès 2026. La RTS a exprimé son intention de maintenir sa coopération avec l'OSR, bien qu'elle soit contrainte de réduire son soutien financier, dans le cadre d'un effort global d'économies.

7. ACTIONS DE MARKETING ET PROMOTION

Le plan marketing amorcé en 2020 a été entièrement repris en main par les équipes internes, aboutissant à la continuité d'une progression significative du nombre d'abonnés pour la prochaine saison 2025–2026. Cette dynamique se traduit tant par une hausse du nombre de nouveaux abonnements que par un taux de renouvellement en nette augmentation. À titre de référence, les recettes issues des abonnements et de la billetterie individuelle ont connu une évolution notable : de CHF 1'341'000 lors de la saison 2018–2019 (dernière saison de référence avant la pandémie) à CHF 2'174'000 en 2024–2025.

Le développement et le déploiement international de l'application Virtual Hall® ont constitué un levier majeur de visibilité. Présentée pour la première fois en Suisse lors du salon Art Genève (janvier 2025), puis dans le cadre de la journée Genève Tourisme et du Festival de Verbier, l'application a également été valorisée à l'international à Paris, Londres, Beijing, Séoul, Tokyo, et au pavillon suisse de l'Exposition universelle à Osaka. Ce projet technologique, salué par plusieurs grands médias internationaux (The Times, El País, etc.), a positionné l'OSR comme une institution pionnière en matière d'innovation numérique dans le domaine musical.

Parallèlement, la stratégie de communication s'est élargie à des formats moins conventionnels, favorisant un ancrage plus large dans le paysage médiatique. Des événements tels que le concert d'Halloween ou la collaboration avec le Festival Les Créatives ont bénéficié d'une couverture médiatique renforcée, notamment via la RTS, qui a diffusé le concert donné dans le cadre du festival et consacré un reportage dans l'émission RAMDAM. Cette médiatisation s'est accompagnée d'une reconnaissance de l'OSR comme orchestre inclusif, renforcée par ses actions en faveur de la formation de cheffes d'orchestre et par ses partenariats avec des organisations œuvrant pour l'accessibilité culturelle (Association pour le Bien des Aveugles et malvoyants, Fondation Trajets, etc.).

La visibilité de l'OSR dans les médias traditionnels a été amplifiée malgré la diminution de l'espace accordé à la critique musicale dans la presse écrite. Ainsi, la RTS a consacré plusieurs sujets à l'orchestre dans son journal télévisé, et Léman Bleu a relayé à deux reprises des contenus portant sur l'application Virtual Hall® et la présentation de la saison 2025–2026.

L'élargissement de la présence sur les réseaux sociaux, notamment avec l'ouverture d'un compte TikTok, a permis d'atteindre de nouveaux publics. L'un des contenus publiés a d'ailleurs enregistré une audience particulièrement élevée (plus de 3,6 millions de vues) et a cumulé plus de 8 millions de vues cette première année, témoignant de l'intérêt des jeunes pour la diffusion de contenus courts adaptés à ce public. Avec Facebook, Instagram, Tiktok, YouTube et Linkedin, l'OSR a plus de 75'000 followers.

Grâce au soutien d'une mécène privée, la Fondation de l'Orchestre de la Suisse Romande (FOSR) a poursuivi son programme Portes Ouvertes, permettant à quelque 400 personnes d'assister à un concert dans d'excellentes conditions. Ce dispositif, financé intégralement par une mécène, ne génère aucun coût pour les collectivités publiques, tout en favorisant l'accès à la musique symphonique pour un public amateur mais qui ne fréquente pas les salles de concerts.



Virtual Hall® à Lotte Concert Hall, Séoul



Virtual Hall® à Art Genève

Enfin, l'image institutionnelle de l'OSR a été renouvelée par la réalisation d'une photographie officielle, avec la rade de Genève en arrière-plan, désormais utilisée dans l'ensemble des supports de communication, y compris à l'international. La carte de vœux virtuelle, diffusée à grande échelle, a, quant à elle, renforcé la perception d'un orchestre alliant excellence artistique et modernité dans ses modes de communication.

En dépit d'un contexte médiatique moins favorable à la critique musicale, l'OSR voit sa visibilité progresser grâce à une politique proactive de projets artistiques et culturels novateurs, plaçant l'institution au cœur des dynamiques contemporaines du secteur.

8. ACTIVITÉS JEUNESSE

La Fondation de l'Orchestre de la Suisse Romande (FOSR) propose une offre diversifiée et ambitieuse à destination des jeunes publics, visant à susciter l'intérêt pour la musique classique et à favoriser un accès démocratique à la culture.

Durant la saison 2024–2025, 20 concerts scolaires, soigneusement commentés et présentés au Victoria Hall, ont permis à 14'734 élèves et enseignants issus du Département de l'instruction publique (DIP), de l'AGEP ainsi que de la région frontalière française, de découvrir quatre séries thématiques: *Femmes de légende* (novembre 2024), *L'Hiver (En)chanté* (décembre 2024), *Le Bal du Nouvel An* (janvier 2025), et une série dédiée au saxophone avec la participation de Valentine Michaud, artiste en résidence, lors du concert *Le Carnaval d'Aldo* (mars 2025).

Par ailleurs, la tournée en Romandie a rassemblé 5'186 élèves et enseignants à l'occasion de dix concerts répartis dans cinq cantons romands en mars 2025. En complément, 21 classes, soit 423 élèves et 32 enseignants, ont bénéficié d'un parcours pédagogique complet, incluant la possibilité d'assister à huit concerts en présence d'un parent accompagnant. Ces classes ont également profité d'ateliers variés avec la participation directe de musiciens et d'intervenants spécialisés : 66 ateliers au total, regroupant des activités telles que découverte des instruments, direction d'orchestre, musique et mouvement, lutherie et arts plastiques.



L'hiver (En)chanté, concert du 14.12.2024 © Magali Dougados

Le programme d'accès au concert a également inclus des initiatives spécifiques, telles qu'une classe de secondaire II (14 élèves et deux enseignants) ayant bénéficié d'une invitation gratuite à un concert en soirée dans d'excellentes conditions de placement, grâce à un quota de places issues d'un programme soutenu par une mécène. En outre, une dizaine de classes des secondaires I et II (plus de 200 élèves et enseignants) a pu assister à des concerts en bénéficiant d'un tarif préférentiel de 10 CHF par élève.

La médiation a été renforcée par l'ouverture exceptionnelle des répétitions au Victoria Hall : 36 classes du primaire, du cycle d'orientation et de l'AGEP (824 élèves et enseignants) ont ainsi pu observer le travail de l'orchestre en préparation des concerts. Par ailleurs, 90 choristes issus de trois écoles de musique genevoises, ainsi que 24 jeunes instrumentistes du programme LOCO Motion (collèges de Drize et Montbrillant), soit un total de 114 élèves âgés de 11 à 17 ans, ont participé à la série *L'Hiver (En) chanté* sous la direction de Philippe Béran.

Au total, la saison 2024–2025 a mobilisé 21'529 élèves et enseignants des trois degrés d'enseignement, qui ont assisté à des concerts scolaires ou participé à des activités pédagogiques, sur ou hors temps scolaire.



Carnaval D'Aldo



Les Quatre saisons

9. FORMATION

La nomination d'Ana María Patiño-Osorio, cheffe assistante de l'Orchestre de la Suisse Romande (OSR) de 2022 à 2024, au poste de Directrice artistique de l'Orchestre Philharmonique de Medellin à compter de 2026, illustre la portée et l'influence de l'OSR dans la formation d'une nouvelle génération de cheffes d'orchestre de très haut niveau. Sa successeure, Zofia Kiniorska, assure le poste de cheffe assistante pour une durée de deux saisons de 2024 à 2026, un engagement intégralement financé par la Fondation Caris.

Le programme Diploma of Advanced Studies (DAS), initié il y a plus de douze ans en collaboration avec la Haute École de Musique de Genève (HEM), connaît un succès soutenu dans la préparation professionnelle des musiciens d'orchestre. Plus de 60 % des diplômés ont remporté des concours pour accéder à des postes permanents en orchestre, dont certains ont intégré directement l'OSR, bénéficiant ainsi des retombées concrètes de cette formation, largement soutenue par le mécénat.

Chaque saison, l'OSR accueille des musiciens stagiaires et offre aux étudiant.e.s en master d'orchestre de la HEM une immersion pratique au sein de la formation pour les répétitions et les concerts. Par ailleurs, dans le cadre d'une convention liant l'OSR à la HEM, un concert conjoint hors abonnement est organisé au Victoria Hall, cette saison sous la direction de la cheffe Eva Ollikainen avec l'exécution de la 6^e symphonie de Gustav Mahler.

En outre, l'OSR a initié, dès la saison 2024–2025, l'engagement de deux apprentis dans les domaines des ressources humaines et de la communication ainsi qu'un stagiaire en secrétariat aux ressources humaines, témoignant ainsi de sa volonté de former des jeunes dans des compétences administratives et organisationnelles et soutenir leur développement.

10. ASSOCIATION DES AMIS DE L'OSR

L'Association vaudoise des Amis de l'OSR a été dissoute, ses membres ont été invités à rejoindre l'Association des Amis de l'OSR, anciennement genevoise, renommée et dotée de nouveaux statuts adoptés lors de l'assemblée générale du 28 octobre 2024.

M. Andreas Rötheli a pris la présidence de cette nouvelle entité, succédant à M. Christian Dunant, désormais membre simple. Cette restructuration s'accompagne de mouvements au sein des membres, avec notamment l'arrivée d'un nouveau mécène majeur introduit par la Présidente de la FOSR, qui a permis une augmentation significative des dons à l'association et donc de la contribution en faveur de l'orchestre.

La convention entre la FOSR et l'Association des Amis a été prolongée d'une année, avec de nouvelles négociations prévues à l'automne 2025. Par ailleurs, une délégation des Amis a accompagné l'OSR lors de ses tournées à Madrid, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel.



Concert du Nouvel An, 08.01.2025 © Magali Dougados

11. RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS

La convention tripartite 2021–2024 liant l'État de Genève, la Ville de Genève et la FOSR a pris fin. Son évaluation a démontré que de nombreux objectifs, notamment en matière de fréquentation publique, ont été largement dépassés.

Les négociations pour la nouvelle convention tripartite 2025–2029 ont été menées en collaboration avec les services de l'État et de la Ville de Genève. Plusieurs rencontres ont été organisées avec les magistrats des deux entités, en particulier concernant le volet financier. La FOSR a sollicité une augmentation d'un million de francs par subventionnaire – le montant cumulé du soutien de la Ville et de l'Etat n'a pas évolué depuis 15 ans – pour faire face notamment à l'augmentation de sa masse salariale suite à l'indexation des salaires. La Présidente de la FOSR et le Directeur général ont été également auditionnés par la Commission des Arts et de la Culture et la Commission des Finances de la Ville de Genève.

Par ailleurs, des échanges nécessaires pour l'élaboration de la future convention tripartite ont eu lieu avec la direction du Grand Théâtre de Genève (GTG) et les représentants culturels des collectivités publiques, portant notamment sur les conditions d'utilisation de l'OSR par le GTG et sur le souhait de la FOSR de mener des réflexions sur le nombre de services à disposition du théâtre tout en maintenant le niveau actuel de subvention.

La FOSR a également poursuivi les discussions avec l'État de Vaud en vue de la signature d'une convention bipartite pluriannuelle ; un premier engagement formalisé entre les deux parties a été signé en fin de saison.

En parallèle, une rencontre avec la Ville de Lausanne a été organisée pour solliciter un soutien, notamment au vu des excellents résultats de l'OSR sur ce territoire et de l'augmentation de ses contributions liées à la taxe sur la billetterie. Cette demande a été bien accueillie. Une demande officielle de subvention a été déposée.

Enfin, la FOSR a poursuivi le dialogue avec les autres cantons romands, en collaboration avec les autorités culturelles cantonales et la Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles, afin de développer des soutiens pour les saisons à venir, notamment dans les cantons de Fribourg et du Valais, où l'OSR est régulièrement présent.

Dans une démarche proactive, la Présidente a également initié des rencontres avec diverses personnalités politiques afin de consolider et d'élargir le réseau de soutien, en informant les acteur.ice.s politiques des enjeux et de la situation de l'Orchestre de la Suisse Romande.

12. RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

Dans une volonté de renforcer les liens avec ses partenaires, la Présidente a proposé une représentation conjointe au sein des Conseils de Fondation de l'OSR et du GTG. Cette proposition n'a cependant pu être concrétisée, les statuts de la FGTG ne le permettant en raison d'un potentiel conflit d'intérêt évoqué par le GTG. Néanmoins, des échanges réguliers entre les Présidences et Directions des deux institutions seront intensifiés afin de favoriser une meilleure collaboration.

La Présidente de la Fondation de l'Orchestre de la Suisse Romande et le Directeur général ont accueilli au siège de l'OSR le Président ainsi que le Secrétaire général de la Fondation de l'Orchestre de Chambre de Genève. Une deuxième rencontre sous forme de déjeuner a permis de consolider ce dialogue entre les parties concernées.

13. SPONSORING ET MÉCÉNAT

La FOSR bénéficie du soutien fidèle de nombreux mécènes et sponsors. La pérennité de ces partenariats, accompagnée d'une évolution positive des montants versés ainsi que l'arrivée de nouveaux contributeurs, témoignent de la confiance solide accordée à la gouvernance de l'OSR.

Engagée dans une démarche d'innovation, la Fondation a su se positionner comme force de proposition, notamment avec le développement de l'application Virtual Hall®, qui constitue un levier important pour la promotion et la diffusion de la musique symphonique. Trois soutiens privés sont déjà acquis.

Souhaitant accroître significativement la part des financements privés dans ses recettes, la Fondation a voté à l'unanimité, en Conseil de Fondation, la création d'un poste à temps partiel dédié au développement du mécénat et du sponsoring. Mme Cristina Davies rejoindra l'équipe administrative de l'OSR au début de la saison 2025–2026, avec pour mission principale d'intensifier les contributions des partenaires privés à court, moyen et long termes.

14. SITUATION FINANCIÈRE

Les comptes annuels 2024–2025 de la Fondation de l'Orchestre de la Suisse Romande (FOSR) ont été audités pour la quatrième année consécutive par KPMG, qui recommande leur approbation.

Cet exercice marque le début de la période quinquennale 2025–2029 régie par la convention tripartite signée entre la FOSR, la Ville de Genève et la République et canton de Genève. Conformément à l'article 22 de cette convention, les résultats annuels intermédiaires sont affectés aux fonds propres.

L'exercice se solde par un excédent de CHF 172'000, représentant un écart favorable de CHF 1'155'000 par rapport au budget prévisionnel.

L'écart favorable s'explique principalement par une diminution des charges d'exploitation, inférieures de CHF 1'865'700 au budget. La réduction des charges de personnel d'environ CHF 1'360'000 constitue le principal levier : l'effectif artistique budgété (113.7 EPT) n'a été atteint qu'à hauteur de 104.6 EPT, en raison de concours de recrutement infructueux. De cette diminution n'émane pas une volonté de réduire l'effectif, tous les postes de musiciens non pourvus ayant été occupés par des musiciens non titulaires.

Les frais de concert ont également été réduits du fait de l'annulation d'un projet artistique majeur avec un chœur, pour des raisons indépendantes de la FOSR.

En parallèle, les produits d'exploitation ont été inférieurs de CHF 415'500 aux prévisions. Cette diminution s'explique par le fait qu'il n'a pas été possible pour la Ville de Genève d'augmenter sa subvention annuelle de CHF 909'000 comme l'a sollicité la FOSR (impact de CHF 579'600 sur l'exercice). Ce manque a été partiellement compensé par un taux de remplissage exceptionnel (99 %) et des engagements de l'Orchestre rémunérateurs en Suisse, qui ont permis une hausse significative des produits de concerts.

L'activité de rayonnement a été marquée par la participation au Festival de Pâques à Aix-en-Provence, deux tournées internationales (Espagne et Asie, 5 et 8 concerts) ainsi que par la poursuite du développement de l'application immersive Virtual Hall®. Le financement de ces projets a été assuré par un don annuel de CHF 500'000 d'une fondation privée genevoise, un soutien spécifique de la Loterie Romande de CHF 120'000, le soutien de Pro Helvetia pour la tournée en Asie de CHF 50'000, le prélèvement de CHF 623'000 à disposition sur le fond de rayonnement affecté et de CHF 240'600 puisés sur le capital lié du fonds de rayonnement de la Fondation.

Enfin, la FOSR a réalisé un résultat financier positif de CHF 83'000 grâce à la gestion des excédents de liquidités.

La trésorerie a augmenté d'environ 3 millions en raison de montants issus du mécénat et sponsoring reçus en 2024–2025 pour des soutiens sur la saison 2025–2026.



Martha Argerich et Jonathan Nott, concert du 16.10.2024 © Magali Dougados

15. MOUVEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL DE FONDATION ET DU PERSONNEL

Conseil de Fondation

- Réélection à l'unanimité du vice-président de la FOSR, M. Blaise Lambelet (octobre 2024)
- Démission du trésorier de la FOSR, M. Etienne D'Arenberg (décembre 2024)
- Election à l'unanimité de la Trésorière de la FOSR, Mme Nadine Mottu (décembre 2024)
- Fin de mandat du représentant de la Ville de Genève à la FOSR, M. Yves Marie Trono (mars 2025)
- Fin de mandat du représentant des musiciens à la FOSR, M. Vincent Métrailler (mars 2025)
- Réélection à l'unanimité de M. Alexandre Oltramare (avril 2025), membre coopté
- Election à l'unanimité de la représentante des musiciens à la FOSR, Mme Caroline Siméand Morel (1^{er} au 14 avril 2025). Mme Siméand Morel est décédée le 14 avril 2025.
- Nomination de la représentante de la Ville de Genève à la FOSR, Mme Eve Anouk Jebejian (mai 2025)
- Election à l'unanimité du représentant des musiciens à la FOSR, M. Marco Nirta (juin 2025)

Engagements

Durant la saison 2024–2025, nous avons engagé six musiciens (deux femmes et quatre hommes), dans les pupitres des violons, violoncelles, cors, hautbois, trompettes et harpes.

Deux étudiants (deux hommes) suivant le cursus Diploma of Advanced Studies (DAS) de la Haute Ecole de Musique de Genève (HEM) ont été engagés pendant la saison pour accompagner l'orchestre.

A l'administration, il a été créé un demi-poste à la régie du personnel.

Démissions, licenciements et départs à la retraite

Une musicienne est partie à la retraite dans le registre des cordes. Trois musiciens (une femme et deux hommes) n'ont pas été titularisés après leur année d'essai. Deux musiciennes ont démissionné.

A l'administration, la responsable des ressources humaines a démissionné. Une coordinatrice relation clientèle et billetterie a été engagée. Un apprenti employé de commerce a démissionné. Un licenciement est intervenu dans l'administration.

16. PERSPECTIVES

La FOSR aborde avec sérénité les prochaines saisons, forte du niveau actuel de l'orchestre, de la fréquentation de ses salles et de l'engagement des pouvoirs publics avec la signature de la nouvelle convention tripartite. C'est dans ce contexte favorable dans lequel l'Orchestre de la Suisse Romande évolue que plusieurs profils prometteurs sont actuellement à l'étude pour le recrutement de la Direction musicale et artistique, augurant de perspectives enthousiasmantes pour l'avenir artistique de l'Orchestre.

Résultat excédentaire

Il convient d'interpréter avec prudence le résultat excédentaire de l'exercice. Celui-ci découle de facteurs conjoncturels – notamment suite à l'augmentation de niveau de l'orchestre – comme des difficultés persistantes à recruter des musiciens de plus haut niveau pour remplacer les départs à la retraite, ainsi que du non-remplacement temporaire de certains postes en raison d'accidents ou de non titularisations. Ces éléments ont conduit à une réduction ponctuelle de la masse salariale qui ne devrait pas perdurer.

Création poste de Directrice du Développement

Consciente des défis économiques actuels, mais confiante dans ses capacités, la Fondation s'est résolument engagée à renforcer ses ressources privées dans les saisons à venir, avec dès la prochaine saison la création d'un poste de Directrice du développement. Cette volonté s'inscrit dans le cadre du

plan financier quinquennal 2025–2029, qui prévoit une diversification accrue des sources de financement afin d'assurer la pérennité et le rayonnement de l'OSR.

Recrutement d'un Directeur musical et artistique

Le niveau atteint par l'Orchestre ces dernières saisons et l'invitation régulière de chef.fe.s invités de très haute qualité nous permettent d'envisager une nomination à la hauteur des attentes du personnel artistique et du public. Nous allons recruter aussi vite que possible mais aussi lentement que nécessaire.

CONCLUSION

Le niveau artistique de l'Orchestre de la Suisse Romande (OSR) est régulièrement salué tant par les médias que par les artistes invités, qui louent unanimement son excellence. Cette reconnaissance se reflète également dans l'adhésion remarquable du public : la fréquentation des concerts par abonnement pour la saison 2024–2025 a dépassé 99 % en moyenne, un indicateur rare dans le secteur culturel.

La Fondation de l'Orchestre de la Suisse Romande remercie les autorités de leur soutien moral et financier.

“Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin”

Proverbe d'origine Ubuntu



Charlotte de Senarclens
Présidente de la FOSR

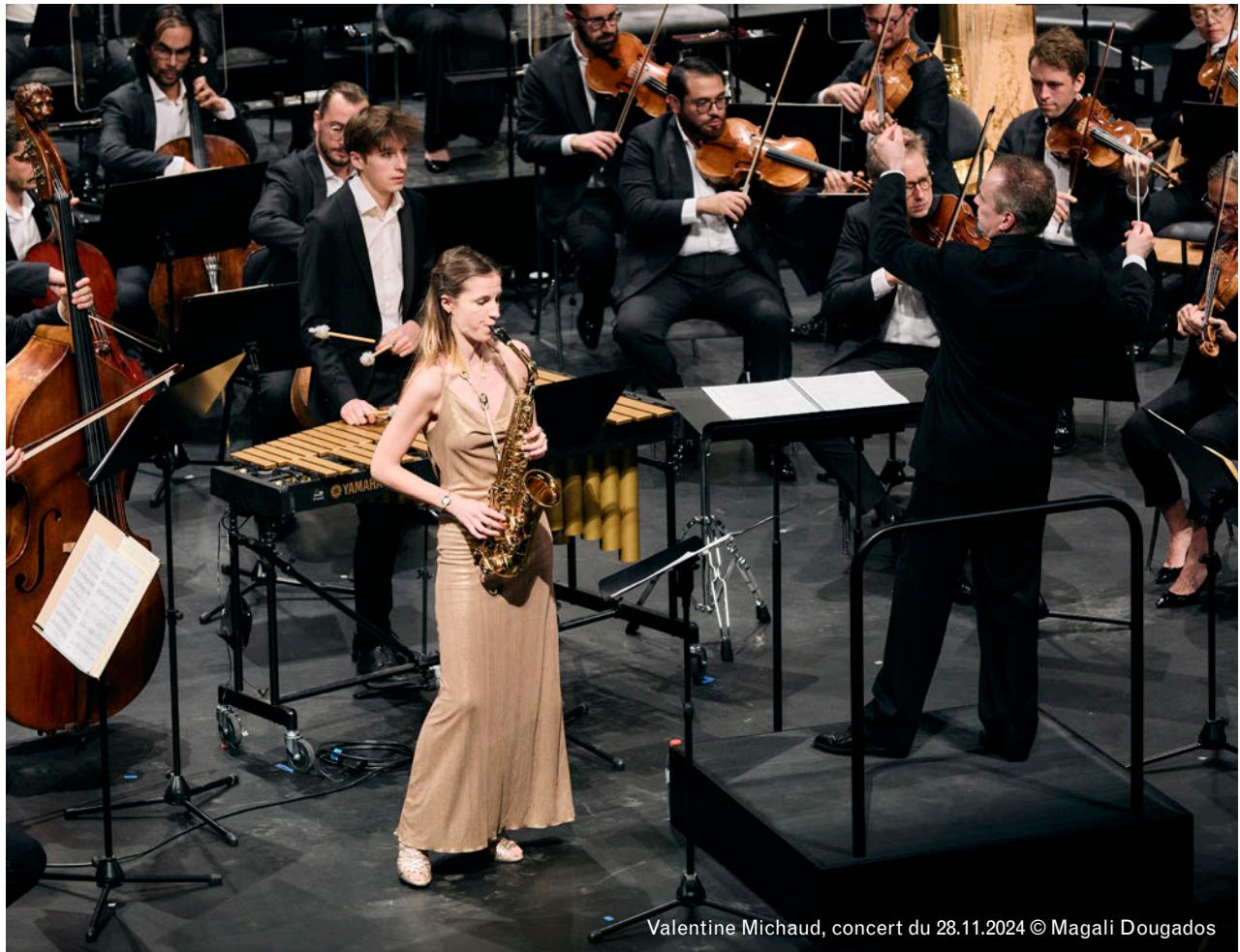


Steve Roger
Directeur général de l'OSR



RAPPORT DE PERFORMANCE

1. But de l'organisation et nature juridique
2. Organes dirigeants et personnes responsables de la gestion
3. Liens avec des organisations liées
4. Buts fixés
5. Appréciation de satisfaction
6. Description des prestations prévues
7. Mesure des objectifs
8. Tableau de bord
9. Risques auxquels la FOSR est exposée



Valentine Michaud, concert du 28.11.2024 © Magali Dougados

1. BUT DE L'ORGANISATION ET NATURE JURIDIQUE

La Fondation de l'Orchestre de la Suisse Romande (FOSR) est une fondation de droit privé régie par ses propres statuts et, pour le surplus, par les dispositions des articles 80 et suivants du Code civil suisse. Son siège se trouve à Genève, rue Bovy-Lysberg 2.

La Fondation a pour but d'assurer l'existence et le développement, en Suisse romande notamment, d'un grand orchestre symphonique et lyrique professionnel (l'OSR) à rayonnement international, répondant aux exigences de la vie musicale régionale et internationale (concerts, diffusion en ligne, radiodiffusion, télévision, théâtre et toutes autres formes présentes ou futures de diffusion de musique). Ce but est inscrit dans la dernière version des statuts datés du 23 novembre 2020 et approuvés par l'ASFIP le 8 décembre 2020.

Cet exercice est régi par la Convention tripartite quinquennale entre la FOSR, la Ville de Genève et la République et canton de Genève qui est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2029 et signée le 28 mai 2025.

2. ORGANES DIRIGEANTS ET PERSONNES RESPONSABLES DE LA GESTION (AU 31.08.2025)

Conseil de Fondation

Membres siégeant en leur nom personnel :

- Mme Charlotte de Senarclens - Présidente, Conches, (membre depuis le 1^{er} juillet 2017, élue présidente le 1^{er} juillet 2021, réélue le 18 juin 2024)
- M. Blaise Lambelet - Vice-président, Lausanne (depuis le 28 septembre 2017 élu vice-président le 18 novembre 2021, réélu le 14 octobre 2024)
- Mme Nadine Mottu - Trésorière, Genève (membre depuis le 18 décembre 2024)
- M. Alexandre Oltramare - Membre coopté, Vandoeuvres (depuis le 25 avril 2022, réélu le 25 avril 2025)

Représentants :

- M. Marco Nirta - Représentant des musiciens, Collonges-sous-Salève (France), depuis le 27 juin 2025
- M. Loïc Schneider - Représentant des musiciens, Archamps (France), depuis le 1^{er} janvier 2024
- Mme Eve Anouk Jebejian - Représentante de la Ville de Genève, Genève, depuis le 28 mai 2025
- M. Bruno Mégevand - Représentant du Canton de Genève, Bernex, depuis le 1^{er} décembre 2018

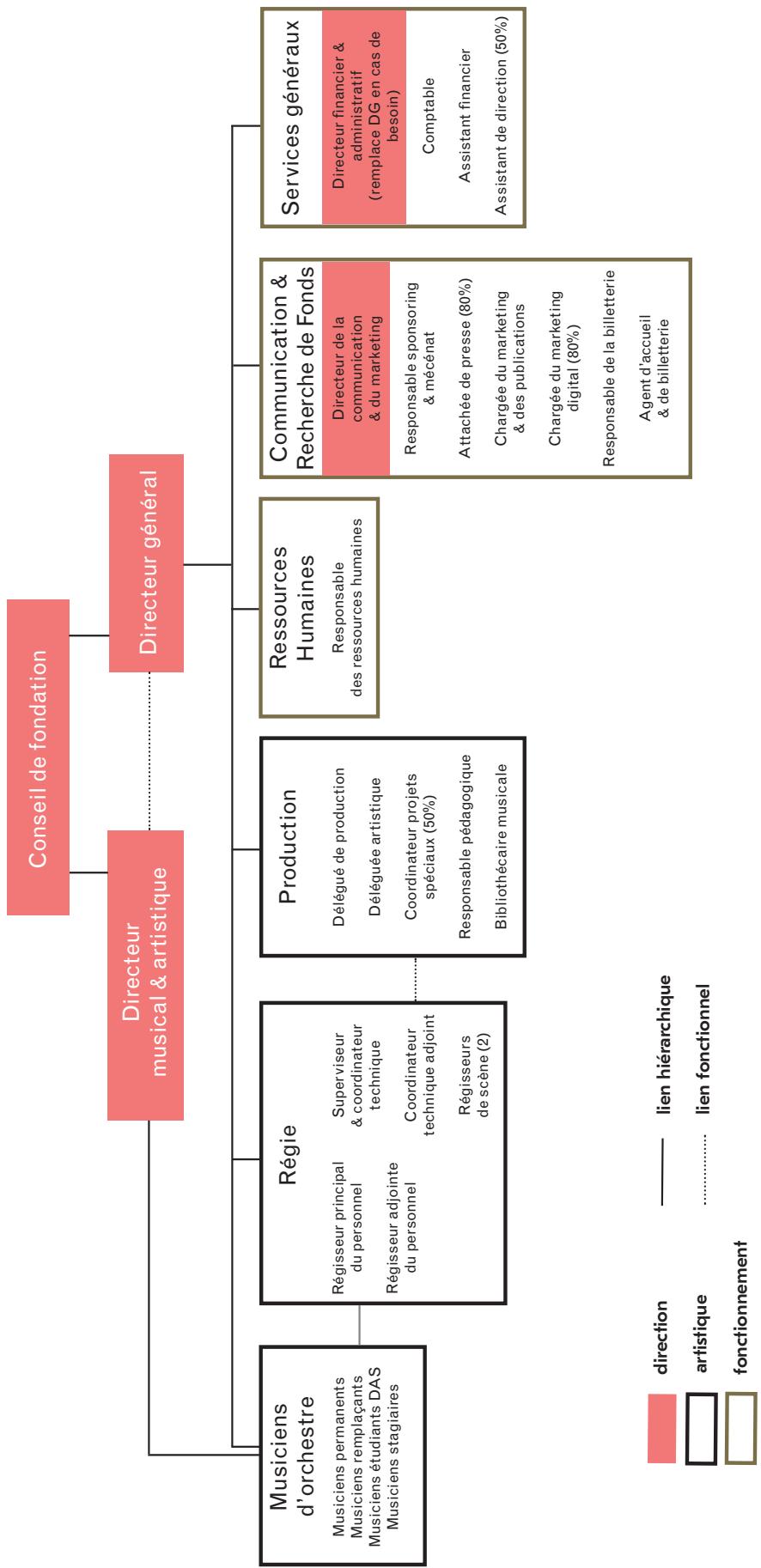
Les membres du Conseil de Fondation, à l'exception de la Présidente du Conseil depuis le 1^{er} janvier 2024, sont bénévoles et ne perçoivent aucune indemnité. Les mandats sont de 3 ans. Chaque membre peut faire au maximum 4 mandats.

Fins de mandats et démissions :

- M. Etienne d'Arenberg - Trésorier, Londres (GB), depuis le 16 juin 2016, démission au 31 décembre 2024
- M. Yves-Marie Trono - Représentant de la Ville de Genève, Genève, fin de mandat au 1^{er} mars 2025
- M. Vincent Métrailler - Représentant des musiciens, Acacias, fin de mandat au 3 mars 2025
- Mme Caroline Siméand Morel - Représentante des musiciens, élue le 1^{er} avril - décès le 14 avril 2025

Organigramme de la Fondation

Organigramme de la Fondation de l'Orchestre de la Suisse Romande



Membres et personnes ayant qualité pour signer (selon le Registre du commerce)

Mode de signature : collective à deux

- Mme Charlotte de Senarclens - Présidente, de Genève, à Conches
- M. Blaise Lambelet, Vice-président, de Bourg-en-Lavaux, à Lausanne
- Mme Nadine Mottu, Trésorière, de Genève, à Lancy
- M. Steve Roger, Directeur général, de Genève, à Genève
- M. David Jaussi, Directeur financier et administratif, de Genève, à Genève

Organe de révision

KPMG SA, Genève

3. LIENS AVEC DES ORGANISATIONS LIÉES

En sus d'une convention tripartite entre Ville/Canton/OSR :

- Convention avec le Grand Théâtre de Genève (validité de la convention jusqu'au 31 août 2026).
- Convention avec la Radio Télévision Suisse (validité de la convention jusqu'au 30 juin 2026).
- Conventions avec la Haute école de musique - HEM (pour le concert annuel avec l'orchestre de la HEM et pour les stagiaires du Conservatoire, validité jusqu'au 31 décembre 2024 prolongée jusqu'au 31 décembre 2029).
- Convention avec le Concours de Genève (article dans la convention tripartite).
- Convention avec l'Association genevoise des Amis de l'OSR valable depuis le 1er septembre 2021 pour une durée de 4 ans. Nouvelle convention en cours d'élaboration, nouveau nom : Association des Amis de l'OSR.
- Convention avec l'Association vaudoise des Amis de l'OSR (validité jusqu'en février 2020). La nouvelle convention est en cours d'élaboration en raison de la démission en bloc de tout le comité de l'Association vaudoise des amis de l'OSR au 30 juin 2021. Un nouveau comité a été constitué et élu en septembre 2021. L'Association a été dissoute au cours de l'exercice 2024-2025 et tous les membres ont été réintégrés dans la nouvelle Association des Amis de l'OSR.

4. BUTS FIXÉS

La FOSR fonde son projet artistique et culturel sur l'objectif central consistant à figurer parmi les meilleures formations européennes.

Pour atteindre cet objectif, la FOSR met l'accent sur :

1) Le niveau technique de l'Orchestre

Toutes les prestations de l'Orchestre doivent être d'un haut niveau professionnel. Le Conseil de fondation, en collaboration avec le Directeur musical et artistique et le Directeur général, doit veiller à ce que le cahier des charges soit réalisable en fonction du nombre de répétitions, de l'effectif disponible et des moyens financiers mis à sa disposition. Dans le but de donner les moyens à l'Orchestre d'atteindre un niveau technique supérieur, la FOSR a décidé d'investir dans l'achat d'instruments à cordes et d'archets de qualité.

2) Une programmation lisible et attractive, la qualité des artistes

La programmation des concerts d'abonnement doit être conçue avec un répertoire musical propre à satisfaire toutes les catégories de public, de la période classique à nos jours. L'Orchestre s'assure la compétence de chef.fe.s et solistes au rayonnement international, veillant ainsi à présenter au public genevois un grand nombre de concerts symphoniques de haute qualité enrichis par l'élite des artistes de réputation mondiale.

3) L'accessibilité

Une politique tarifaire attractive est mise en place afin de permettre un accès aisément aux concerts pour

toutes les catégories sociales, avec un effort particulier pour les jeunes. Les propositions d'abonnements ont été multipliées et assouplies, permettant la souscription d'abonnements entre 4 à 8 concerts, ou à la carte.

Grâce à un mécène, la FOSR possède un contingent d'environ 400 places de concert par saison pour une valeur de CHF 35'000 qu'elle distribue à des personnes qui ont été identifiées comme ayant un intérêt potentiel pour la musique classique mais qui n'auraient pas l'idée ou n'oseraient pas venir au concert. Ces personnes, de toutes tranches d'âge, sont sélectionnées dans les maisons de quartier ou dans les entreprises et proviennent de tous les milieux sociaux. Elles se voient offrir 2 billets en 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie pour assister à une première expérience à un concert de l'OSR.

4) La promotion de la musique classique d'aujourd'hui

Le Directeur musical et artistique est un grand spécialiste de la musique contemporaine et la FOSR effectue chaque saison un certain nombre de commandes aux compositeurs actuels. De plus chaque saison des dizaines d'œuvres composées après 1945 sont programmées dans la saison musicale de l'OSR.

5) La qualité des tournées et déplacements, les activités audiovisuelles

Les tournées et déplacements de l'OSR, ainsi que la politique audiovisuelle, font l'objet d'une attention particulière. Ils sont mis en place par le Directeur général selon les directives du Conseil de fondation, dans le souci de mettre en valeur le rayonnement de l'Orchestre, de la Ville et du Canton de Genève et de la Confédération (choix approprié des villes, salles de concerts ou festivals internationaux, avec une forte communication de ces événements, enregistrements avec des compagnies majeures et exploitation des canaux de diffusion actuels). Un partenariat a récemment été mis en place avec la chaîne Mezzo, la RTS et France Musique pour augmenter la diffusion audio et télévisuelle internationale des concerts de l'OSR. La FOSR s'engage à solliciter tous les acteur.rice.s économiques possibles (privés et publics) pour ses projets.

6) La relève du public et la formation des jeunes musiciennes et musiciens

L'OSR développe à destination du jeune public, une initiation à la musique par le biais de concerts Jeunes exclusifs pour les classes du primaire, secondaire et post obligatoire, de «Concerts pour petites oreilles», de Concerts en famille et par des interventions, en petite formation, dans le milieu scolaire. Divers ateliers sont organisés dans la salle de répétitions. Ils consistent à faire connaître les différents pupitres de l'OSR par le biais d'un contact physique avec les divers instruments et leur répertoire et à rencontrer les différents acteur.rice.s du métier musical.

La FOSR s'efforce de collaborer avec les différentes institutions professionnelles musicales romandes et permet l'accès aux répétitions aux élèves du Canton de Genève et à des étudiant.e.s en musique. Elle contribue à la formation professionnelle des jeunes musicien.ne.s par le biais d'une convention avec la Haute École de Musique de Genève concernant l'accueil de stagiaires au sein de ses pupitres et en intégrant les étudiant.e.s participant au programme DAS (Diploma of Advanced Studies) dans son effectif pendant une saison complète. La FOSR, grâce au soutien de divers mécènes, distribue également gratuitement des cartes d'accès aux concerts aux étudiant.e.s du Collège de Genève, de l'Université de Genève et de l'EPFL à Lausanne ; un tel projet implique une politique de communication forte et créative à l'attention des médias, des professionnel.le.s de la branche et des divers publics de l'OSR.

5. APPRÉCIATION DE SATISFACTION

La satisfaction du public se mesure par la fréquentation des salles, notamment au Victoria Hall de Genève avec une moyenne de 98.7% sur les 3 grandes séries d'abonnements et 95.7% pour les Concerts en famille, ainsi que par la reconnaissance des autorités subventionnantes, du sponsoring et mécénat.

Les Concerts pour petites oreilles (de 3 à 8 ans) affichent complet dans la demi-heure qui suit l'ouverture de la billetterie en ligne. La très forte affluence aux concerts crossover (ciné-concerts, concerts à Genève-Plage, concerts thématiques comme Halloween ou la participation au Festival Antigel) apporte un public varié très enthousiaste. L'OSR a également beaucoup de succès à Lausanne, avec un taux de fréquentation de 97.5% au Théâtre de Beaulieu.

6. DESCRIPTION DES PRESTATIONS PRÉVUES

Activités de l'orchestre à fournir selon la convention tripartite

Prestations assurées par la FOSR à fournir pour chaque saison	
	Nombre de services
Au minimum 18 concerts par abonnement donnés à Genève	120
Au maximum 8 productions au Grand Théâtre de Genève	145
Au minimum 4 concerts pour les familles	16
Un concert du dimanche pour la Ville de Genève	5
Un concert d'été en plein air pour la Ville de Genève, dans la mesure du possible	5
Un concert annuel en l'honneur de la Journée des Nations Unies, le 24 octobre	5
Une participation à la Fête de la Musique	5
Le concert final du Concours de Genève	5
Un concert en collaboration avec les étudiant.e.s de la HEM	5
Au minimum 12 concerts scolaires avec 2 programmes différents, dont une collaboration avec l'Orchestre du Collège	20
Des productions pour les jeunes (répertoire de divertissement...)	20
Un festival en plein air	10
Nombre d'évènements	
Des déplacements, tournées et/ou échanges en Suisse (hors Lausanne) et à l'étranger	10
Des activités audiovisuelles	10
Des concerts spéciaux à caractère évènementiel	4

Autres activités

La FOSR est libre d'augmenter le nombre de services dédiés aux activités qui figurent dans ce tableau, chaque saison et selon ses disponibilités.

La FOSR est libre d'organiser et de participer à toute activité - à Genève, dans les cantons romands, en Suisse et à l'étranger - qui relève des missions d'un orchestre symphonique et lyrique, pour des associations caritatives et dans le cadre de la recherche de fonds privés et de compléments de subventions publiques.

7. MESURE DES OBJECTIFS

La mesure des objectifs qualitatifs se fait par :

- Les artistes invités (objectif atteint).
- L'activité audiovisuelle (objectif atteint).
- La fréquentation des salles (objectif atteint).
- Les articles de presse (locaux et internationaux) (objectif atteint).
- L'activité de déplacements et tournées dans des lieux culturels de première importance (objectif atteint).

8. TABLEAU DE BORD

Activités		2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Créations	Séries d'abonnements symphoniques, Genève	23	19	9	21	21	21	21
	Série d'abonnement symphonique, Lausanne	8	3	1	6	6	6	6
	Concerts en Famille Genève + Concert de Noël	4	5	0	6	5	5	5
	Concerts Jeunes Genève	12	14	5	18	19	20	20
	Concerts Jeunes Suisse romande	9	0	0	9	9	9	10
	Concerts pour petites oreilles	12	6	6	15	14	14	16
	Concerts de musique de chambre Genève	6	4	1	6	6	6	6
	Concerts extraordinaires Genève	3	9	5	3	12	5	7
	Festivals Genève	1	0	5	3	3	10	2
	Concert ONU	1	1	1	1	1	1	1
	Fête de la Musique	1	0	1	2	2	2	1
	Concerts en Suisse Romande	1	1	1	2	3	4	4
	Concerts en Suisse (hors Suisse romande)	2	0	0	3	0	2	1
	Concerts internationaux	11	2	0	7	13	2	14
	Concerts privés ou caritatifs	2	0	0	0	6	2	3
	Concerts financés par les ayants droit (Amis, Ville, Concours de Genève)	5	3	2	7	5	5	5
Total		101	67	37	109	125	114	122
Reprises	Nombre de concerts en reprise	39	35	9	51	57	51	54
Représentations en Suisse romande	Nombre de concerts donnés à Genève	70	61	35	82	94	90	87
	Nombre de concerts donnés à Lausanne et en Suisse Romande	18	4	2	17	18	20	20
Représentations en tournée	Nombre de concerts hors Genève et Suisse Romande	13	2	0	10	13	4	15
Nombre d'œuvres contemporaines	Œuvres jouées composées après 1945	22	35	24	42	45	44	20
Nombre de commandes	Commandes passées à des compositeurs	3	2	5	8	2	2	1
Nombre de concerts diffusés à la télévision et à la radio	Concerts diffusés en direct ou retransmis par la RTS/UER	27	19	19	32	23	26	26
Nombre de projets audiovisuels	CD, DVD, applications, etc.	1	0	7	2	3	2	2

Public OSR / Abonnés		2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Nombre d'abonnements	Nombre d'abonnements souscrits pour la saison à Genève	3'144	2'633	3'098	3'428	3'411	4'141	4'659
	Nombre d'abonnements souscrits pour la saison à Lausanne	709	556	691	903	800	1'020	1'175
Nombre d'auditeurs (sièges totaux, y.c. les abonnés) pour concerts gérés par l'OSR (sans la Fête de la Musique)	Auditeurs ayant assisté aux concerts à Genève y.c. scolaires	44'639	37'396	11'646	51'631	64'479	65'875	66'527
	Auditeurs ayant assisté aux concerts en Suisse Romande, hors Genève	8'656	2'732	1'183	7'505	8'712	15'465	16'968
	Auditeurs lors de concerts hors Genève et hors Suisse Romande	17'500	2'700	0	11'000	15'900	2'617	22'918

Public / Billetterie Genève		2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Nombre de places pour les concerts à Genève	Nombre total de sièges utilisés pour calcul du taux de fréquentation (jauge du VH)	1'534	1'534	1'534	1'534	1'534	1'534	1534
Taux de fréquentation	Taux d'auditeurs lors des grandes séries d'abonnement au VH	74%	76%	94%	80%	83%	95%	99%
Nombre de billets d'abonnement vendus à Genève	Nombre de billets d'abonnement plein tarif	9'858	6'278	1'798	11'671	12'241	14'762	16'421
	Nombre de billets d'abonnement tarif réduit étudiants	1'384	1'223	15	1'896	1'927	1'961	2'340
	Nombre de billets d'abonnement tarif réduit AVS + chômage	6'496	4'119	1'319	7'580	7'589	9'193	10'670
	Nombre de billets d'abonnement tarif réduit autres	620	445	165	665	439	419	258
Nombre de billets vendus à l'unité à Genève	Nombre de billets vendus à l'unité plein tarif	4'850	5'577	1'497	7'699	9'483	10'686	8'510
	Nombre de billets vendus à l'unité tarif réduit étudiants	1'610	2'640	304	2'652	3'544	4'754	4'024
	Nombre de billets vendus à l'unité tarif réduit AVS + chômage	1'356	1'326	645	2'298	2'902	3'014	3'027
	Nombre de billets vendus à l'unité tarif réduit autres	1'356	481	45	423	1'059	662	270
Nombre de billets gratuits à Genève	Billets écoles, z'amis, jeunesse (hors concerts DIP non ouverts au public)	648	867	1	156	385	59	66
	Billets sponsors	892	560	615	2'342	1'294	1'543	873
	Billets servitudes	1'070	836	245	1'085	1'058	968	1'052
	Billets invitations	3'726	1'988	851	2'485	2'368	1'942	1'941
Total des billets (Genève)		33'866	26'340	7'500	40'952	44'289	49'963	49'452
	Nombre de concerts concernés	35	35 COVID	11 COVID	39	41	45	39

Public Scolaire Genève		2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Elèves venus avec leur classe	Nombre d'élèves du primaire ayant assisté aux concerts	5'453	6'372	2'921	4'963	8'844	8'294	8'094
	Nombre d'élèves du CO ayant assisté aux concerts	572	1'448	120	1'261	1'903	1'511	2'757
	Nombre d'élèves du PO ayant assisté aux concerts	443	417	135	16	305	204	472
	Autres (accompagnants, écoles privées, Université, écoles fran-çaises)	2'982	2'139	571	2'855	3'982	3'282	3'382
Total des élèves		9'450	10'376	3'747	9'095	15'034	13'291	14'705
Visites scolaires DIP	Classes accueillies ou visitées dans le cadre d'opérations de médiation	22	20	27	21	21	23	21
Programme pédagogique	Concerts petites oreilles, parcours pédagogique, orchestre en classe	2'581	1'831	1'202	3'456	3'487	4'051	3'939

Public / Billetterie Lausanne		2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Billets Lausanne	Nombre de billets d'abonnement plein tarif	2'756	850	417	3'028	3'086	4'007	4'688
	Nombre de billets d'abonnement étudiants	799	260	10	425	273	228	143
	Nombre de billets d'abonnement AVS + demandeurs d'emploi	1'328	354	231	1'644	1'486	1'884	2'213
	Nombre de billets vendus à l'unité plein tarif	1'003	191	291	859	958	1'189	1'021
	Nombre de billets vendus à l'unité étudiants	338	33	53	284	185	523	503
	Nombre de billets vendus à l'unité AVS + demandeurs d'emploi	214	49	35	193	186	181	194
	Nombre de billets vendus à l'unité tarif réduit autres	7	115	21	40	23	188	149
	Nombre d'invitations	1'461	733	125	462	793	410	371
Total des billets (Lausanne)		7'906	2'585	1'183	6'935	6'990	8'610	9'282



Lorenzo Viotti, concert du 04.06.2025 © Magali Dougados

Ressources Humaines		2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Personnel administratif et technique (fixe)	Nombre moyen de postes en équivalent plein temps (40h par semaine)	19.18	20.92	21.69	21.48	22.80	24.32	23.46
	Nombre moyen de personnes	20.42	22.92	22.75	23.17	24.42	25.67	25.08
Musiciens (fixes)	Nombre moyen de postes en équivalent plein temps (40h par semaine)	101.08	101.75	99.17	100.17	107.83	104.33	103.17
	Nombre moyen de personnes	102.08	103.25	101.17	101.50	109.00	105.83	105.25
Musiciens en temporaire	Nombre de services (1 service = 3h)	5'151	3'171	1'802	5'904	5'765	4'800	4'724
	Nombre de contrats	540	330	237	761	671	578	511
Stagiaires	Nombre de services (1 service = 3h)	1'269	1'076	1'048	1'317	1'172	1'058	949
	Nombre de personnes (civillistes, apprentis, stagiaires HEM, DAS, stages chômage)	21	17	20	19	17	18	17
Représentations H/F	Nombre de femmes / nombre total de musiciens remplaçants	-	-	49%	42%	37%	36%	40%
	Nombre de femmes / nombre total de chefs et solistes invités	-	-	28%	19%	28%	26%	30%
	Nombre de femmes / nombre total de musiciens titulaires	-	-	41%	39%	40%	37%	34%
	Nombre de femmes / nombre total de compositeur d'œuvres jouées	-	-	0%	3%	2%	1%	12%
	Nombre de femmes / nombre total de personnel administratif et techn.	-	-	41%	42%	42%	44%	44%
	Nombre de femmes / nombre total de stagiaires	-	-	35%	63%	59%	56%	41%
	Nombre de femmes / nombre total de membres du Conseil de fond.	-	-	25%	22%	22%	22%	44%

Finances (en millier de CHF)		2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Charges de concerts	Charges de concerts + charges de promotion	5'142	3'593	3'187	4'748	5'065	5'006	4'439
Charges de fonctionnement	Personnel fixe y.c.musiciens + frais fixes + amortissements	21'544	20'720	20'623	21'811	23'773	24'459	24'041
Billetterie	Recettes de billetterie (sans les ventes de l'orchestre)	1'341	804	311	1'663	1'886	2'100	2'152
Récupération charges de concerts	Charges payées par les producteurs du concert, y.c les cachets d'orchestre en Suisse	406	274	117	449	425	450	581
Autres recettes	Subvention VD + dons + sponsoring + vente droits RTS + recettes diverses + résultat financier dès 2020-21 + utilisation des fonds spéciaux + résultats tournées et activités audiovisuelles.	5'443	4'417	5'115	6'025	6'218	6'920	6'348
Subventions liées à la Convention	Subventions Ville + Cntaon de Genève (y.c. subv. en nature avant 18-19)	19'017	18'905	18'855	18'822	18'752	18'843	19'571
Charges totales		26'686	24'313	23'810	26'559	28'838	29'465	28'480
Recettes totales		26'207	24'400	24'398	26'959	27'280	28'313	28'652
Résultat	Résultat net (après affectations, sans utilisation de garanties de déficit)	(479)	87	588	400	(1'558)	(1'153)	172
Part d'autofinancement	Billetterie + récup. ch. de concerts +recettes diverses / recettes totales	27%	23%	23%	30%	31%	33%	32%
Part des charges de concerts	Charges de concerts / charges totales	19%	15%	13%	18%	18%	17%	16%
Part des charges de fonctionnement	Charges de fonctionnement / charges totales	81%	85%	87%	82%	82%	83%	84%

Agenda 21 et accès à la culture : actions entreprises pour favoriser l'accès à la culture

Concerts d'abonnement :

- 74 places à CHF 7.00 en abonnement (CHF 10.00 au billet).
- Tarif jeunes sur toutes les catégories de places avec des rabais jusqu'à 75% du prix ordinaire pour tous les moins de 28 ans.
- Tarifs réduits pour AVS, AI, chômage.
- Partenaire de la carte 20 ans / 20 francs et du Chéquier culture.
- Aménagements pour les personnes à mobilité réduite.
- Gratuité pour les personnes à mobilité réduite et leur accompagnant.e.

Concerts en famille (pour les familles) :

- Tarif unique enfant à CHF 4.00 en abonnement (CHF 5.00 au billet) et adulte à CHF 10.00 (CHF 15.00 au billet).

Concerts pour petites oreilles (concept de concert participatif pour les enfants de 3 à 8 ans avec essai des instruments) :

- 16 concerts pouvant accueillir 120 personnes chacun, tarif CHF 5.00 (enfants) et CHF 15.00 (parents) avec goûter inclus.

Concerts extraordinaires :

- 2 concerts en plein air dans le cadre du Festival OSR à Genève-Plage en août 2024 (3 concerts prévus mais 1 annulé en raison de la pluie).
- Concert Halloween
- Concert dans le cadre du Festival Les Créatives
- Concert Académie HEM

- Concert Hors abonnement Yo-Yo Ma
- Concert Art GVE Wolftones au GTG
- Concert dans le cadre du Festival Antigel Pink Floyd
- Concert au Musée International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Actions entreprises pour respecter les principes du développement durable

- Utilisation des moyens d'affichage et de promotion respectueux de l'environnement.
- Envoi des documents administratifs par courrier électronique (fiches de salaire, procès-verbaux, etc.).
- Souscription à l'offre Horizon des SIG (40% d'énergie Vitale verte et 60% d'énergie Vitale bleue).
- Encouragement à l'utilisation des transports publics. Déplacements de l'orchestre en train lorsque cela est possible.
- Optimisation des méthodes de communication



Tournée en Espagne, Palau Musica Catalana, Barcelona © A. Bofill

Réalisation des objectifs de la convention tripartite quinquennale 2025-2029

Objectif 1 : Promouvoir le répertoire d'orchestre symphonique à Genève					
Indicateur 1.1 : Nombre de concerts symphoniques à Genève (grandes séries d'abonnement au Victoria Hall)					
	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Valeur cible	18	18	18	18	18
Résultat réel	21				
Indicateur 1.2 : Taux de fréquentation moyenne lors des concerts d'abonnement au Victoria Hall - (séries O,S,R sans la série Famille)					
	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Valeur cible	80%	80%	80%	80%	80%
Résultat réel	99%				
Remarque: 31'862 auditeurs pour une capacité maximale de 32'279 places					

Objectif 2 : Faire rayonner l'Orchestre de la Suisse Romande					
Indicateur 2.1 : Nombre de concerts en Suisse romande, hors série Lausanne					
	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Valeur cible	5	5	5	5	5
Résultat réel	14				
Indicateur 2.2 : Nombre de concerts en tournée au niveau national et international, hors Suisse romande					
	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Valeur cible	5	5	5	5	5
Résultat réel	15				
Remarque: 1 à Lugano, 1 à Aix-en-Provence (France), 5 en Espagne, 1 en Chine, 2 en Corée du Sud, 5 au Japon					

Objectif 3 : S'adresser à tous les publics					
Indicateur 3.1: Nombre d'élèves du DIP accueillis					
	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Valeur cible	12'000	12'000	12'000	12'000	12'000
Résultat réel	14'705				
Indicateur 3.2 : Nombre de concerts Jeunesse et Familles					
	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Valeur cible	20	20	20	20	20
Résultat réel	41				
Remarques: concerts extraordinaires (7), Festival Genève-Plage (2), fête de la musique (1)					

Objectif 3 : S'adresser à tous les publics

Indicateur 3.3 : Nombre de concerts grand public

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Valeur cible	4	4	4	4	4
Résultat réel	10				

Remarques: concerts extraordinaires (7), Festival Genève-Plage (2), fête de la musique (1)

Objectif 4 : Assurer les prestations en faveur du Grand Théâtre de Genève conformément à la convention GTG/FOSR

Indicateur 4.1: Nombre de productions (peut varier selon les saisons)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Valeur cible	Maximum 8*				
Résultat réel	6				

Remarque: Les travaux au GTG auraient dû commencer une année plus tôt et le GTG a donc moins programmé d'ouvrages nécessitant l'OSR.

*Opéra, ballet, autres

Objectif 5 : S'engager pour l'égalité, la diversité et pour l'inclusion

Indicateur 5.1 : Nombre de partenariats sociaux de la FOSR

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Valeur cible	2	2	2	2	2
Résultat réel	3				

Indicateur 5.2 : Parité H/F - Le conseil de fondation est composé de manière paritaire H/F à raison de 40% au moins

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Valeur cible :	40 / 60	40 / 60	40 / 60	40 / 60	40 / 60
Résultat réel	44%				

Indicateur 5.3 : Nombre d'actions concrètes mises en œuvre pour l'égalité et la diversité des genres

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Valeur cible	2	2	2	2	2
Résultat réel	3				

Remarque : Festival Les Créatives 13.11.2024, Association pour le Bien des Aveugles 06.11.2024, Fondation Trajets (soutien de sportifs handicapés) 06.02.2025

Objectif 6 : Participer à la transition écologique pour une culture durable

Indicateur 6.1 : Nombre d'actions concrètes mises en œuvre visant la réduction de l'impact écologique

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Valeur cible	2 actions menées				
Résultat réel	3				

Remarques :

- 1) Diminution des transports d'instruments en regroupant le nombre de concerts d'abonnements (plus de concerts d'abonnements sur une même semaine (en 2024-2025 - 6 concerts doublés et 1 concert triplé à Genève).
- 2) Utilisation du train pour le déplacement à Aix-en-Provence - par rapport à avion la dernière fois (négociation avec les musiciens).
- 3) Communication : réduction du nombre d'affiches pour les concerts complets et optimisation du fichier de publipostage pour éradiquer les retours et les doublons.

9. RISQUES STRATÉGIQUES AUXQUELS LA FOSR EST EXPOSÉE

Risques mettant en péril la FOSR :

- Risque politique : baisse ou gel des subventions allouées par la Ville et le Canton de Genève
- Risque de transport du personnel artistique lors des tournées

Risques ne mettant pas en péril la FOSR :

- Départ prématuré du directeur musical et artistique
- Destruction de la salle de concert
- Transport du matériel musical
- Grève du personnel artistique
- Risque de situation économique défavorable
- Réglementations douanières des instruments de musique
- Risque lié au cas de pandémie

La direction fait une analyse de l'évolution des risques chaque année et en informe le Conseil de Fondation. Les conséquences de ces risques sont connues. Un système de gestion de ces risques est mis en place et appliqué par le Conseil de Fondation.

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2024 – 2025

du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025

Audités



ACTIF	Annexe	31.08.2025	31.08.2024
Actif circulant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Trésorerie	6	9 826.0	6 759.7
Compte bancaire assurances sociales des employés	7	316.4	324.2
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		10 142.4	7 083.9
Titres	8	1 305.5	1 286.4
Créances à court terme	9	73.5	267.9
Actifs transitoires	10	2 358.6	2 143.2
Total de l'actif circulant		13 880.0	10 781.4
Actif immobilisé			
Immobilisations financières			
Prêts aux employés	11	109.9	96.2
Créances à long terme	12	452.3	451.8
Total des immobilisations financières		562.2	548.0
Immobilisations corporelles			
Informatique et mobilier	13	41.7	43.0
Instruments de musique et matériel	13	3 083.1	3 392.5
Véhicules	13	0.0	7.0
Total des immobilisations corporelles		3 124.8	3 442.5
Total de l'actif immobilisé		3 687.0	3 990.5
TOTAL DE L'ACTIF		17 567.0	14 771.9

PASSIF Annexe 31.08.2025 31.08.2024

Engagements

Engagements à court terme

Dettes résultant de livraisons et de prestations	510.9	681.1
Autres dettes	163.2	175.2
Fonds assurances sociales appartenant aux employés	14	301.3
Passifs transitoires	14	7 124.8
Provisions à court terme	15	42.3
Total des engagements à court terme	8 142.5	4 858.3

Engagements à long terme

Réserve de prévoyance	16	1 372.5	1 336.9
Provisions à long terme	15	269.9	312.2
Total des engagements à long terme		1 642.4	1 649.1

Total des engagements

9 784.9 6 507.4

Capital des fonds (tous affectés)

Fonds de rayonnement 1 sur 2	3	0.0	623.0
Fonds d'investissement pour instruments de musique	3	90.6	114.1
Fonds d'investissement pour véhicules	3	0.0	7.0
Fonds d'investissement pour équipement salle de répétitions	3	43.8	44.7
Fonds des instruments	3	0.0	0.0
Llegs Julliard	3	37.1	37.1
Total du capital des fonds		171.5	825.9

Capital de la fondation

Capital de base

Capital de fondation		50.0	50.0
----------------------	--	------	------

Capital lié

Fonds de rayonnement 2 sur 2	4	1 943.7	2 184.4
Réserve spéciale non restituable	4	5 096.7	5 096.7
Total du capital lié		7 040.4	7 281.1

Capital libre

Résultat période 2024/2025 - 2028/2029	4	412.6	0.0
Résultat annuel exercice précédent	4	0.0	(1 152.6)
Résultat annuel		412.6	(1 152.6)
Perte reportée	4	0.0	(569.2)
Réserve générale	4	107.6	1 829.3
Total du capital libre		520.2	107.5
Total du capital de la fondation		7 610.6	7 438.6

TOTAL DU PASSIF

17 567.0 14 771.9

Compte d'exploitation, exercice du 1er septembre au 31 août
en milliers de francs (KCHF)

	Annexe	2024-2025 12 mois	2023-2024 12 mois	Budget 24-25 non audité
RECETTES D'EXPLOITATION				
Subventions	17	19 892.4	19 157.5	20 472
Cession de droits	18	700.0	700.0	700
Produits des concerts	19	2 526.3	2 282.7	2 198
Récupération frais de concerts	25	206.3	267.1	357
Contributions et dons	20	5 619.1	5 603.9	5 549
Sponsoring	21	319.1	355.0	400
Bénéfice sur ventes d'immobilisations corporelles		12.3	0.0	0
Autres recettes		173.0	213.1	188
Total des recettes d'exploitation		29 448.5	28 579.3	29 864
CHARGES D'EXPLOITATION				
Frais de personnel	22	(21 683.4)	(21 886.6)	(23 045)
Frais d'administration		(1 553.5)	(1 594.4)	(1 489)
Frais de fonctionnement		(363.2)	(563.0)	(388)
Frais d'amortissements	23	(441.1)	(415.1)	(477)
Frais de promotion	24	(1 192.7)	(1 179.3)	(1 222)
Frais de concerts	25	(3 246.4)	(3 827.0)	(3 725)
Total des charges d'exploitation		(28 480.3)	(29 465.4)	(30 346)
Résultat net des activités audiovisuelles	26	(555.0)	(543.6)	(390)
Résultat net des tournées	27	(978.6)	(135.8)	(1 070)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(565.4)	(1 565.5)	(1 942)
RESULTAT FINANCIER	28	83.0	200.5	40
RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT VARIATIONS DU CAPITAL DES FONDS		(482.4)	(1 365.0)	(1 902)
VARIATION DU CAPITAL DES FONDS	3	654.4	212.4	919
RESULTAT ANNUEL AVANT AFFECTATIONS AU CAPITAL DE LA FONDATION	4	172.0	(1 152.6)	(983)
- dont <i>(affectation au) / utilisation du capital libre</i>		(412.6)	1 152.6	-
- dont <i>utilisation du capital lié</i>		240.6	0.0	-
		0.0	0.0	0.0

Tableau de flux de trésorerie
en milliers de francs (KCHF)

	2024-2025	2023-2024
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat annuel	172.0	(1 152.6)
Amortissements sur instruments de musique	425.3	388.7
Amortissements sur matériel informatique et mobilier	15.2	19.4
Amortissements sur véhicules	0.6	7.0
(Dissolution de) / dotation aux provisions	(60.8)	(188.6)
Bénéfice sur vente d'immobilisations corporelles	(12.3)	0.0
Flux de trésorerie provenant / (utilisé pour) des activités d'exploitation	540.0	(926.1)
Variation des titres	(19.1)	(86.9)
Variation des créances à court terme (hors prêts à long terme aux employés)	194.4	(108.6)
Variation des actifs transitoires	(215.4)	99.3
Variation des engagements à court terme (hors provisions)	3 302.7	(257.7)
Variation du capital des fonds	(654.4)	(212.4)
Flux de trésorerie net provenant / (utilisé pour) des activités opérationnelles	3 148.2	(1 492.4)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Octroi de nouveaux prêts aux employés	(46.0)	(5.0)
Diminution sur prêts à long terme aux employés	32.3	31.6
Augmentation des garanties bancaire pour loyers	(0.5)	(3.0)
Total de flux de trésorerie net (utilisé pour) / provenant des invest. financiers	(14.2)	26.3
Acquisition d'instruments de musique	(116.0)	(1 361.8)
Acquisition de matériel informatique, mobilier et aménagements	(14.0)	0.0
Vente d'immobilisations corporelles	18.9	0.0
Total du flux de trésorerie net (utilisé pour) les investissements corporels	(111.1)	(1 361.8)
Flux de trésorerie net (utilisé pour) des activités d'investissement	(125.3)	(1 335.5)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Financement de la réserve de prévoyance	35.6	53.7
Flux de trésorerie net (utilisé pour) / provenant des activités de financement	35.6	53.7
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	3 058.5	(2 774.2)
Etat de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au 1er septembre	7 083.9	9 858.1
Etat de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au 31 août	10 142.4	7 083.9

Tableau sur la variation du capital
en milliers de francs (KCHF)

2024 - 2025	Etat au 01.09.2024	Attribution	Transferts internes	Utilisation	Variation	Etat au 31.08.2025
CAPITAL DE LA FONDATION						
Capital de fondation	50.0	0.0	0.0	0.0	0.0	50.0
Capital de base	50.0	0.0	0.0	0.0	0.0	50.0
Réserve générale	107.5	0.0	0.0	0.0	0.0	107.5
Résultat période 2024-2025 / 2028-2029	0.0	412.6	0.0	0.0	412.6	412.6
Capital libre	107.5	412.6	0.0	0.0	412.6	520.1
Réserve non restituable	5 096.7	0.0	0.0	0.0	0.0	5 096.7
Fonds de rayonnement 2 sur 2	2 184.4	0.0	0.0	(240.6)	(240.6)	1 943.8
Capital lié	7 281.1	0.0	0.0	(240.6)	(240.6)	7 040.5
TOTAL CAPITAL DE LA FONDATION	7 438.6	412.6	0.0	(240.6)	172.0	7 610.6
CAPITAL DES FONDS						
Fonds de rayonnement 1 sur 2	623.0	670.0	0.0	(1 293.0)	(623.0)	0.0
Fonds d'invest. p/instruments de musique	114.1	0.0	0.0	(23.5)	(23.5)	90.6
Fonds d'invest. p/véhicules	7.0	0.0	0.0	(7.0)	(7.0)	0.0
Fonds d'invest. p/équipmmt salle de répétitions	44.7	0.0	0.0	(0.9)	(0.9)	43.8
Fonds des instruments	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Legs Julliard	37.1	0.0	0.0	0.0	0.0	37.1
TOTAL CAPITAL DES FONDS	825.9	670.0	0.0	(1 324.4)	(654.4)	171.5
2023 - 2024	Etat au 01.09.2023	Attribution	Transferts internes	Utilisation	Variation	Etat au 31.08.2024
CAPITAL DE LA FONDATION						
Capital de fondation	50.0	0.0	0.0	0.0	0.0	50.0
Capital de base	50.0	0.0	0.0	0.0	0.0	50.0
Réserve générale	1 829.3	0.0	0.0	0.0	0.0	1 829.3
Part subvention non dépensée	316.3	0.0	(316.3)	0.0	(316.3)	0.0
Résultat annuel net	(885.5)	(1 152.6)	316.3	0.0	(836.3)	(1 721.8)
Capital libre	1 260.1	(1 152.6)	0.0	0.0	(1 152.6)	107.5
Réserve non restituable	5 096.7	0.0	0.0	0.0	0.0	5 096.7
Fonds de rayonnement 2 sur 2	2 184.4	0.0	0.0	0.0	0.0	2 184.4
Capital lié	7 281.1	0.0	0.0	0.0	0.0	7 281.1
TOTAL CAPITAL DE LA FONDATION	8 591.2	(1 152.6)	0.0	0.0	(1 152.6)	7 438.6
CAPITAL DES FONDS						
Fonds de rayonnement 1 sur 2	802.4	500.0	0.0	(679.4)	(179.4)	623.0
Fonds d'invest. p/instruments de musique	140.1	0.0	0.0	(26.0)	(26.0)	114.1
Fonds d'invest. p/véhicules	14.0	0.0	0.0	(7.0)	(7.0)	7.0
Fonds d'invest. p/équipmmt salle de répétitions	44.7	0.0	0.0	0.0	0.0	44.7
Fonds des instruments	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Legs Julliard	37.1	0.0	0.0	0.0	0.0	37.1
TOTAL CAPITAL DES FONDS	1 038.3	500.0	0.0	(712.4)	(212.4)	825.9

1. Généralités

La Fondation de l'Orchestre de la Suisse Romande (FOSR) compte parmi les institutions genevoises, dont le budget de fonctionnement est majoritairement financé par l'Etat, qui n'ont pas l'obligation d'établir leurs comptes annuels conformément aux directives d'application des normes IPSAS.

La date de clôture est le 31 août 2025. Les comptes annuels de la FOSR pour la période 2024 – 2025 couvrent la période entre le 1^{er} septembre 2024 et le 31 août 2025. Ils sont établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations) et dans le respect de l'intégralité du référentiel Swiss GAAP RPC et plus particulièrement selon la norme Swiss GAAP RPC 21. Ils donnent une image fidèle et conforme à la réalité du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la fondation. Les chiffres de l'exercice précédent sont ceux de l'exercice 2023 – 2024 qui couvrait la période allant du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

Une convention tripartite quinquennale entre la FOSR, la Ville de Genève et la République et canton de Genève est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2029. Cet exercice comptable correspond au premier exercice de la convention tripartite quinquennale (voir point 5 de l'annexe). Cette convention a été signée le 28 mai 2025. Le projet de loi a été approuvé par le Grand Conseil. Les quatre premiers mois de cet exercice comptable (septembre 2024 à août 2024) sont, au niveau du subventionnement public, encore régis par l'ancienne convention tripartite quadriennale couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024.

Le rapport annuel de la FOSR comprend toutes les informations requises devant être incluses dans le rapport de performance selon les Swiss GAAP RPC.

Le Conseil de Fondation de la FOSR, qui est l'organe suprême de la Fondation, a approuvé les comptes 2024 – 2025 lors de sa séance du 18 décembre 2025.

Tous les montants sont exprimés en milliers de francs suisses (KCHF), arrondis à une décimale (soit à la centaine de francs). Une différence de +/- KCHF 0.1 peut apparaître au titre de différence d'arrondi.

2. Principes comptables et principes d'évaluation

Les principales règles d'évaluation pour les comptes de la FOSR sont les suivantes :

2.1 Constatation des produits d'exploitation

Principes généraux

Les revenus issus de services et d'événements sont constatés lorsque les services et événements sont rendus. Les dons et legs sont constatés lorsque l'entité a le pouvoir de disposition des fonds, que les avantages économiques sont probables et que le montant peut être évalué de manière fiable. Les contributions et subventions sont constatées lorsque l'entité a le pouvoir de disposition des fonds.

Principes complémentaires

Dans la mesure où des fonds sont reçus avec des conditions de performance ou de remboursement, un revenu n'est comptabilisé que lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'entité remplit les conditions y afférentes. Dans la mesure où des fonds sont reçus avec une restriction explicite d'un tiers restreignant l'utilisation de ces fonds, les affectations et utilisations de ces fonds sont comptabilisées via le poste "Variation du capital des fonds".

2.2 Constatation des charges d'exploitation

Toutes les charges relatives à une saison de concerts sont imputées sur l'exercice comptable en fonction de l'activité de l'orchestre telle qu'elle en ressort du programme général. Selon la planification de l'orchestre, les débuts et fins de saison coïncident avec les vacances estivales. Pour l'exercice 2024 – 2025, le début de l'activité musicale s'est caractérisé par un concert au festival de Genève-Plage le vendredi 16 août 2024.

Les charges d'exploitation sont comptabilisées au fur et à mesure qu'elles sont engagées, et sont enregistrées dans les comptes de la période concernée, et non lors de leur paiement.

2.3 Trésorerie

Les valeurs enregistrées dans cette rubrique comprennent l'encaisse, les comptes postaux, les dépôts bancaires et les placements sur le marché monétaire dont l'échéance est, à l'origine, égale ou inférieure à trois mois.

2.4 Créesances à court terme

Les créances figurant dans cette rubrique, dont l'échéance est en général à 30 jours, sont constatées et prises en compte à leur valeur nominale, déduction faite de tout montant irrécouvrable. Une estimation pour créance douteuse est effectuée lorsque le recouvrement du montant total est devenu improbable. Les créances irrécouvrables sont amorties lorsqu'elles sont identifiées.

2.5 Créditeurs

Les créanciers sont comptabilisés et déclarés à leur valeur nominale.

2.6 Immobilisations et amortissements

Les immobilisations englobent tous les actifs corporels servant à l'exploitation et sont évaluées au coût historique diminué de l'amortissement cumulé. Les amortissements sont faits linéairement en tenant compte de leur durée d'utilisation estimée selon le tableau ci-dessous. L'estimation de la durée d'utilité des actifs corporels est fondée sur l'expérience acquise, conformément à la norme RPC 18.

Instruments de musique non transportables (piano, célesta, etc.) :	20 ans
Instruments de musique et matériel :	10 ans
Mobilier :	8 ans
Serveurs informatiques et centres d'impressions :	5 ans
Véhicules :	5 ans
Matériel informatique (hardware et software) et bureautique :	3 ans

Les acquisitions dont le prix unitaire est inférieur à CHF 3'000 sont considérées de valeur insignifiante par rapport aux mouvements généraux et comptabilisées en charges durant l'exercice où elles ont été achetées.

Les achats de partitions, stockées ensuite à la bibliothèque musicale, ne sont pas considérés comme des investissements dans les comptes de la Fondation. L'estimation de la durée d'utilisation se limite le plus fréquemment à un seul emploi. En conséquence, les achats de partitions sont considérés comme une charge sur l'exercice en cours, au même titre qu'une location.

2.7 Évaluation des titres

Les placements en obligations, actions et fonds de placements sont évalués à la valeur du marché. Les éventuelles variations de cours sont comptabilisées sur l'exercice dans le compte de profits et pertes.

2.8 Provisions

Les provisions correspondent à des charges et des risques identifiés de manière spécifiques. Des provisions pour litiges, contentieux et risques divers sont comptabilisées, basées sur une appréciation de la probabilité de perte d'avantage économique et d'une estimation suffisamment fiable du montant. Les charges et risques dit à court terme devraient être liquidés au plus tard à la fin de l'exercice comptable suivant, c'est-à-dire au plus tard le 31 août 2025.

2.9 Capital des fonds

Il s'agit de fonds pour lesquels une ou plusieurs contraintes d'utilisation sont attachées. Il s'agit notamment de legs ou de dons spécifiques (voir point 3 de l'annexe). Ils sont enregistrés comme revenu au moment de leur réception et attribués ensuite au bilan à leur valeur nominale par le biais d'une allocation. Ces fonds sont utilisés pour un montant équivalent à la charge effective. Les produits financiers du capital des fonds transitent par le compte d'exploitation.

2.10 Subventions (comptabilisation)

Les subventions publiques (Ville de Genève, Canton de Genève et Canton de Vaud) sont octroyées par année civile. Elles sont comptabilisées mensuellement pour être en conformité avec la période comptable qui va du 1^{er} septembre au 31 août.

3. Nature du capital des fonds

Fonds de rayonnement 1 sur 2

Ce fonds est destiné à financer des actions servant au rayonnement international de l'orchestre, avec en priorité les déplacements et tournées, l'activité audiovisuelle, l'image ou toute opération ponctuelle à caractère exceptionnel dont le propos est la notoriété de l'orchestre. Il est alimenté par des tiers à travers des legs conditionnels et dons spéciaux.

Le recours à ce fonds est automatique dans le cadre des activités définies ci-dessus.

En accord avec le règlement du fonds, le résultat des activités de rayonnement de l'exercice est directement affecté au fonds, à l'exception des legs sans conditions qui sont affectés à la part des fonds propres du fonds de rayonnement.

Ce fonds est lié à une restriction imposée par un tiers.

Fonds d'investissement pour instruments de musique

Fonds servant aux amortissements futurs d'immobilisations financées par les fonds des instruments ou par des organismes extérieurs (avant 2013). Ce fonds a pour but de constater les produits et les charges inhérents à des immobilisations financées par des tiers selon la durée de vie économique de l'immobilisation et non pas uniquement lors de l'année d'acquisition. Ses mouvements varient donc chaque année en fonction de ces paramètres.

Fonds d'investissement pour équipement salle de répétitions

Fonds attribué par une Fondation privée genevoise sous forme d'un don unique en 1999, destiné spécifiquement à l'achat et à l'amortissement d'équipements pour la salle de répétition de l'OSR.

Fonds d'investissement pour véhicules

Fonds attribué par la Fondation Trafigura sous forme d'un don unique en 2021, destiné spécifiquement à l'achat et à l'amortissement d'un tracteur pour remorquer la roulotte OSR. Ce véhicule a été vendu pendant l'exercice comptable 2024-2025.

Fonds des instruments

Fonds créé pendant l'exercice 2013 – 2014 destiné à financer l'achat, l'entretien et la conservation d'instruments de musique appartenant à la Fondation de l'Orchestre de la Suisse Romande. Il n'a pas de limite financière et peut perdurer au-delà de son épuisement financier.

Llegs Julliard

Fonds destiné à la production de concerts symphoniques de compositeurs exclusivement français. Ce fonds provient d'un legs, il n'est donc plus alimenté. Son utilisation nécessite l'aval du Conseil de Fondation.

4. Nature du capital de fondation et affectation du résultat

Capital lié :

Fonds de rayonnement 2 sur 2

Voir note 3 de l'annexe. Ce fonds ne sera utilisé que dans l'éventualité de la dissolution complète de la partie du fonds de rayonnement 1 sur 2 qui figure dans le capital des fonds.

Réserve spéciale non restituable

La réserve spéciale est alimentée par des dons spécifiés comme non restituables par le donateur. Son utilisation nécessite l'aval du Conseil de Fondation. Elle a été constituée le 31 août 2015 et a été validée par le Conseil de Fondation le 30 septembre 2015.

Capital libre :

Réserve générale

Elle est alimentée par les résultats ordinaires en fin de période régie par une convention pluriannuelle. Son utilisation nécessite l'aval du Conseil de Fondation. Elle a été constituée pour la première fois le 31 décembre 2002. Le dernier mouvement dans la réserve générale date de l'exercice 2020 – 2021.

Traitemet du résultat

Selon le titre 5, article 22 de la convention tripartite de subventionnement 2025 – 2029 sur le traitement des bénéfices et des pertes, le résultat annuel doit être traité comme suit :

Au cours de la convention :

1. Au terme de l'exercice comptable, le résultat annuel, est comptabilisé au bilan dans les fonds propres de l'entité, dans un compte intitulé « Résultat période 2024/2025-2028/2029 ».

A l'échéance de la convention :

2. La FOSR conserve une part de son résultat cumulé bénéficiaire calculée selon la formule suivante : [(Total des produits 2024/2025-2028/2029 – Subvention du canton et de la Ville de Genève / Total des produits 2024/2025-2028/2029)]. Le solde est restituables au Canton et à la Ville au prorata de leur financement, sous réserve des dispositions du chiffre 3 ci-après.
3. À l'échéance de la convention et pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément à la convention, les collectivités publiques procèdent à l'analyse de la situation financière de l'entité et à la détermination de l'éventuel montant à restituer. Elles peuvent renoncer à une partie du résultat leur revenant en application des critères de l'article 19, alinéas 2 et 3 RIAF D 1 11.01 (Canton) et de l'article 11 LC 21 195 (Ville).
4. Les collectivités publiques notifient à l'entité la décision relative à la restitution du résultat en fonction des seuils fixés à l'article 20, alinéas 3 et 4 RIAF.
5. À l'échéance du contrat, la FOSR assume ses éventuelles pertes reportées.

Traitement du résultat avec répartition à l'échéance

Convention de subventionnement pour les années 2025 - 2029						
	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	Total période
Résultat annuel net (avant répartition)	412.6	-	-	-	-	412.6
Solde cumulé (au bilan)	-	-	-	-	-	-
Résultat période 2025-2029						
Traitement du résultat au terme de la période 25-29	-	-	-	-	-	-

Résultat annuel exercice précédent et période quadriennale précédente (2021-2024)

Le résultat de l'exercice précédent de KCHF (1'152.6), ainsi que le résultat des 3 autres exercices précédents de la période quadriennale 2021-2024 de KCHF (569.2) ont été affectés à la réserve générale qui est passée de KCHF 1'829.3 à KCHF 107.6.

5. Période quinquennale

L'exercice 2024 – 2025 constitue le premier exercice comptable d'une période allant du 1er septembre 2024 au 31 août 2029 réglementée par une convention tripartite qui, pour des raisons de forme, débute le 1er janvier 2025 et s'arrête au 31 décembre 2029.

6. Trésorerie

Des relations commerciales sont entretenues avec les établissements suivants : Banque Cantonale de Genève, Credit Suisse, Postfinance, Pictet & Cie SA, Lombard Odier, Banque Migros SA et Allianz (Suisse) SA.

7. Avoirs affectés

Fonds à caractère de liquidités mais auquel sont attachées des conditions particulières d'utilisation (voir tableau des mouvements du capital des fonds, ainsi que le point 3 de l'annexe –nature du capital des fonds– et le point 14 de l'annexe –fonds assurances sociales appartenant aux employés).

8. Titres

Désignation des valeurs	Valeur achats/ventes	Valeur 31 août 2025	Valeur 31 août 2024	+ / - values	Variation 2024 - 2025
Fonds Synchrony high dividend Swiss Stocks	-	201.2	195.5	+ 2.92%	+ 5.7
Fonds de placement PICTET Funds (CH) LPP 25	-	1'104.3	1'090.9	+ 1.23%	+ 13.4
Total	-	1'305.5	1'286.4	+ 1.49%	+ 19.1

9. Crédances à court terme

	2024 - 2025	2023 - 2024
Débiteurs	41.9	227.3
Impôt anticipé à récupérer	2.8	20.1
Part à court terme sur prêts aux employés	28.8	20.5
Total	73.5	267.9

10. Actifs transitoires

	2024 - 2025	2023 - 2024
Produits à recevoir	270.1	78.5
Charges payées d'avance :		
Primes d'assurances sociales, de personnes et de choses payées d'avance	295.6	246.0
Frais d'administration et de fonctionnement payés d'avance	81.1	69.0
Frais de promotion pour la saison suivante	523.9	498.8
Frais de production pour la saison suivante	118.8	143.7
Prime de prévoyance payée d'avance	1'069.1	1'107.2
Total	2'358.6	2'143.2

11. Prêts aux employés

Valeur nominale	Durée	Taux	Echéance	Dette au 31.08.2025	Dont à plus de 1 an	Dette au 31.08.2024
60.0	5 ans	1.21 %	11.2024	-	-	2.6
45.0	10 ans	2.97 %	02.2033	35.1	30.8	39.3
34.8	8 ans	3.03 %	04.2031	25.5	21.3	29.5
29.0	8 ans	3.01 %	10.2030	19.5	16.0	23.0
24.0	3 ans	1.35 %	06.2028	22.7	14.8	-
22.0	4 ans	1.60 %	03.2029	19.7	14.2	-
20.0	10 ans	3.12 %	06.2032	14.8	12.8	16.7
9.0	2 ans	2.62 %	01.2024	-	-	1.8
5.0	2 ans	2.27 %	04.2026	1.4	0	3.9
Total				138.7	109.9	116.8

12. Crédits à long terme

Les montants des créances à long terme présentés au bilan sont bloqués et représentent des dépôts de garantie pour loyers de KCHF 452.3.

13. Immobilisations corporelles

2024 - 2025	Informatique et mobilier	Instruments	Equipement salle H.W.	Infra. Grütli	Véhicules	Total
VALEUR D'ACQUISITION						
Solde au 1 ^{er} septembre 2024	251.3	5'891.4	518.5	49.3	35.0	6745.5
Acquisitions durant l'exercice	-	116.0	14.0	-	-	130.0
Sorties / cessions	(92.0)	-	-	-	(35.0)	(127.0)
Solde au 31 août 2025	159.3	6'007.4	532.5	49.3	0.0	6'748.5
AMORTISSEMENTS CUMULES						
Solde au 1 ^{er} septembre 2024	208.3	2'498.9	518.5	49.3	28.0	3'303.0
Charge d'amortissement de l'exercice	14.3	425.3	0.9	-	0.6	441.1
Sorties / cessions	(92.0)	-	-	-	(28.6)	(120.6)
Ajustements arrondis	0.1	-	-	-	-	0.1
Solde au 31 août 2025	130.7	2'924.2	519.4	49.3	0.0	3'623.6
Valeur comptable nette au 31 août 2025	28.6	3'083.2	13.1	-	-	3'124.9

2023 - 2024	Informatique et mobilier	Instruments	Equipement salle H.W.	Infra. Grütli	Véhicules	Total
VALEUR D'ACQUISITION						
Solde au 1 ^{er} septembre 2023	328.2	4'529.6	518.5	49.3	35.0	5'460.6
Acquisitions durant l'exercice	-	1'361.8	-	-	-	1'361.8
Sorties / cessions	(76.9)	-	-	-	-	(76.9)
Solde au 31 août 2024	251.3	5'891.4	518.5	49.3	35.0	6'745.5
AMORTISSEMENTS CUMULES						
Solde au 1 ^{er} septembre 2023	265.9	2'110.2	518.5	49.3	21.0	2'964.9
Charge d'amortissement de l'exercice	19.4	388.7	-	-	7.0	415.1
Sorties / cessions	(76.9)	-	-	-	-	(76.9)
Ajustements arrondis	(0.1)	-	-	-	-	(0.1)
Solde au 31 août 2024	208.3	2'498.9	518.5	49.3	28.0	3'303.0
Valeur comptable nette au 31 août 2024	43.0	3'392.5	-	-	7.0	3'442.5

14. Engagements à court terme

Fonds assurances sociales appartenant aux employés

Ce fonds est la propriété des employés de l'Orchestre de la Suisse Romande. Il est géré par la FOSR et est conditionné selon un règlement établi par les employés. Il peut être utilisé en cas de demande pour des prestations qui ne seraient pas remboursées par le système de couverture dont bénéficient les membres de l'OSR ou pour financer une partie des primes « employés » des assurances sociales. Il est intégralement composé d'avoirs en banque.

L'utilisation des fonds est soumise à l'approbation de la Commission des affaires sociales.

Passifs transitoires

	2024 - 2025	2023 - 2024
Produits reçus d'avance :		
Subventions	898.5	898.4
Cession de droits	58.3	58.3
Mécénat & sponsoring	4'239.8	806.1
Publicité programmes de concerts	11.0	11.0
Autres	26.4	26.5
	5'234.0	1'800.3
Montants à rembourser :		
Concerts annulés COVID-19 2019-2020 & 2020-2021	220.2	220.2
Produits des concerts saison suivante :		
Séries Genève	1'175.2	1'168.5
Extraordinaires	40.2	41.7
Série Lausanne	342.4	291.3
Série Musique sur Rhône	12.4	11.1
Jeunesse + Prélude	30.3	25.0
Bons cadeaux & soldes avoires	58.6	54.1
Autres	11.5	11.5
	1'670.6	1'603.2
Total	7'124.8	3'623.7

15. Provisions

2024 - 2025	Provisions pour retraites	Autres provisions	Total
Etat au 1 ^{er} septembre 2024	108.0	265.0	373.0
Constitution	-	-	-
Utilisation	(60.8)	-	(60.8)
Dissolution	-	-	-
Etat au 31 août 2025	47.2	265.0	312.2
Dont provisions à court terme	42.3	0.0	42.3
Dont provisions à long terme	4.9	265.0	269.9

2023 – 2024	Provisions pour retraites	Autres provisions	Total
Etat au 1 ^{er} septembre 2023	78.6	483.0	561.6
Constitution	63.7	-	63.7
Utilisation	(34.3)	(218.0)	(252.3)
Dissolution	-	-	-
Etat au 31 août 2024	108.0	265.0	373.0
Dont provisions à court terme	60.8	0.0	60.8
Dont provisions à long terme	47.2	265.0	312.2

16. Réserve de prévoyance

Les avoirs de prévoyance des membres actifs et passifs sont déposés et gérés par la Fondation collective LPP de l'Allianz Suisse Société d'Assurances sur la Vie à Wallisellen. Le contrat débute le 1^{er} janvier 2018 et son échéance est le 31 décembre 2022. Il a été tacitement renouvelé annuellement jusqu'au 31 décembre 2024, selon la décision de la commission de prévoyance qui comporte six membres, trois représentants des employés et trois représentants de l'employeur. Il porte sur tous les droits des bénéficiaires et sur tous les risques (retraite, invalidité, décès).

Depuis le 1^{er} janvier 2025, un nouveau contrat de prévoyance a été conclu avec Profelia Fondation de prévoyance, créée par Retraites Populaires. Le contrat débute le 1^{er} janvier 2025 et son échéance est le 31 décembre 2027. Les avoirs de prévoyance des membres actifs ont tous été transférés et sont gérés, à partir du 1^{er} janvier 2025, par Profelia. Le plan de prévoyance est identique à celui chez Allianz.

Les prestations de vieillesse sont déterminées en fonction du système de la primauté des cotisations. Les prestations d'invalidité et de décès sont déterminées selon le système de la primauté des prestations.

Il n'y a aucune dette envers l'institution de prévoyance au 31 août 2025 (aucune dette également au 31 août 2024).

Détails de la réserve de prévoyance

	2024 - 2025	2023 - 2024
Prime de prévoyance réglementaire	(3'345.8)	(3'357'9)
Cotisations pour la prévoyance réglementaire (employeur et employés)	6'6752.6	3'720.2
Primes extra réglementaires	(637.4)	(655.5)
Cotisations extra réglementaires	307.7	346.9
Excédent de contribution de prévoyance	35.7	53.7

	2024 - 2025	2023 - 2024
Etat de la réserve de prévoyance en début d'exercice	1'336.9	1'283.2
Affectation de l'excédent / (l'insuffisance) de contribution de prévoyance	35.7	53.7
Etat de la réserve de prévoyance en fin d'exercice	1'372.5	1'336.9

17. Subventions

	2024 - 2025	2023 - 2024	Budget non audité
Ville de Genève	9'499.8	9'437.7	10'078
Canton de Genève	10'071.6	9'405.0	10'074
Canton de Vaud	320.0	313.3	320
Autres	1.0	1.5	-
Total	19'892.4	19'157.5	20'472

Autres : Commune de Veyrier

Les subventions du Canton et de la Ville de Genève sont attribuées pour une période de 5 ans sur la base d'une convention établie pour les années civiles 2025 à 2029, et comptabilisées au prorata par saison. Toutes les conditions d'octroi sont remplies.

Subventions en nature

Les subventions en nature ne sont pas comptabilisées et ne figurent pas dans les états financiers.

La valeur des subventions en nature octroyées par la Ville et le Canton de Genève est communiquée directement à la FOSR.

	2024 - 2025	2023 - 2024
Subventions en nature :		
Canton de Genève : location salle Marie Laggé	135.9	149.1
Ville de Genève : locaux/matériel mis gratuitement à disposition	25.5	24.8
Total des subventions en nature	161.4	173.9

Prestations à titre gratuit

Des servitudes, qui découlent des contrats de location de la salle de concerts, sont accordées aux autorités (Genève et Vaud) pour chaque concert. La valeur pour 2024-2025 équivaut à KCHF 98.8 calculée au tarif de la place de concert (KCHF 104.4 en 2023 – 2024).

18. Cession de droits

Selon contrat avec la RTS signé par les parties le 10 septembre 2019, la contribution financière annuelle est de KCHF 700 pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025. Elle était identique pour l'exercice 2023 – 2024.

Echéance du contrat : 30 juin 2026. Il a été renouvelé tacitement le 30 juin 2020, soit deux ans avant son échéance, pour une période de 4 ans, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 2026, avec les mêmes conditions financières.

19. Produit des concerts

	2024 - 2025	2023 - 2024	Budget non audité
Concerts d'abonnement, Genève	1'410.6	1'408.1	1'356
Concerts d'abonnement, Lausanne	374.7	348.1	319
Concerts extraordinaires	207.2	186.5	155
Concerts jeunes	156.6	133.6	121
Concerts de musique de chambre	24.5	23.5	16
Cachets d'Orchestre concerts Suisse Romande	352.7	182.9	231
Total	2'526.3	2'282.7	2'198

Pour la comparaison avec le nombre de productions, voir le détail au point 25 de l'annexe.

20. Contributions et dons

Les contributeurs et donateurs sont généralement des fondations ou des associations. Ils ne reçoivent aucune contre-prestation de la part de la FOSR.

	2024 - 2025	2023 - 2024	Budget non audité
Contributions et dons ordinaires	4'949.1	5'103.9	4'981
Contributions et dons affectés (pour les activités audiovisuelles et les tournées)	670.0	500.0	568
Total contributions et dons	5'619.1	5'603.9	5'549

21. Sponsoring

En contrepartie de leur soutien, les sponsors bénéficient d'invitations aux différents concerts. La valeur pour la saison 2024 – 2025 équivaut à KCHF 63.1 calculée au tarif de la place de concert (KCHF 62.0 en 2023 – 2024).

22. Frais de personnel

	2024 - 2025	2023 - 2024	Budget non audité
Salaires	16'786.7	16'840.2	17'791
Charges sociales	4'705.2	4'769.5	5'062
Allocations spéciales à la caisse de prévoyance	191.5	276.9	192
Total frais de personnel	21'683.4	21'886.6	23'045

Effectifs en fin de période (en unités de travail à plein temps)

	2024 - 2025	2023 - 2024	Budget non audité
Musiciens titulaires (y.c. direction artistique et assistant)	102.00	102.00	110.5
Musiciens étudiants DAS	2.00	2.00	3.0
Personnel administratif & technique	22.8	24.00	24.0
Personnel administratif apprentis	0.6	1.20	0.0
Total	127.4	129.2	137.5

Effectifs moyens sur l'exercice (en unités de travail à plein temps)

	2024 – 2025	2023 – 2024	Budget non audité
Musiciens titulaires (y.c. direction artistique et assistant)	103.17	104.33	112.0
Musiciens étudiants DAS	2.58	2.83	3.0
Personnel administratif & technique	23.84	24.41	24.25
Personnel administratif apprentis	1.10	0.05	0.0
Total	130.69	131.62	139.25

Rémunération de la direction (présidence du Conseil de Fondation incluse, voir note 30)

Période	Nombre de personnes	Equivalents plein temps	Montant
2023 - 2024	5	3.83	843.7
2024 - 2025	5	3.98	842.8

La rémunération du directeur musical et artistique ne comprend pas les cachets de chef d'orchestre.

23. Frais d'amortissement

	2024 - 2025	2023 - 2024	Budget non audité
Part des amortissements sur mobilier et infrastructure informatique	15.2	19.4	11
Part des amortissements sur instruments, matériel et équipements	425.3	388.7	459
Part des amortissements sur véhicules	0.6	7.0	7
Total des amortissements	441.1	415.1	477

24. Frais de promotion

	2024 - 2025	2023 - 2024	Budget non audité
Frais de publicité	1'149.6	1'125.1	1'192
Frais de représentation	18.0	15.7	10
Frais de recherche de fonds	25.1	38.5	20
Total des frais de promotion	1'192.7	1'179.3	1'222

25. Frais de concerts

Les frais de concerts sont présentés en montants bruts. Pour déterminer les frais de concerts nets, c'est-à-dire uniquement les frais de concerts de l'OSR, il faut déduire le montant de la ligne "Récupération frais de concerts" dans les recettes d'exploitation.

	2024 - 2025	2023 - 2024	Budget non audité
Frais de concerts bruts	3'246.5	3'827.0	3'725
Récupération des frais de concerts non OSR	(206.3)	(267.1)	(357)
Frais de concerts nets	3'040.2	3'559.9	3'368

Nombre de productions (sans les concerts internationaux)

	2024 - 2025	2023 - 2024	Budget non audité
Séries d'abonnements symphoniques Genève	21	21	21
Série d'abonnement symphonique Lausanne	6	6	6
Concerts extraordinaires			
- Concerts et projets ponctuels	7	12	3
- Festival Genève Plage	2	3	3
Concerts pour les jeunes			
- Concerts en famille Genève	5	5	5
- Concerts scolaires Genève	20	20	25
- Concerts scolaires Suisse Romande	10	9	9
- Concerts petites oreilles (musique de chambre enfants)	16	14	15
Concerts de musique de chambre Genève	6	6	6
Autres			
- Concerts privés	3	2	0
- Concerts en Suisse romande (hors-série Lausanne)	4	4	4
- Concerts en Suisse (hors Suisse romande)	1	2	1
Concerts ne générant pas de produits de billetterie			
- Concert ONU	1	1	1
- Fête de la Musique	1	2	2
- Concerts pour les ayants droit	5	5	7
- Concerts caritatifs	0	0	0
Total des concerts produits	108	112	108

26. Résultat net des activités audiovisuelles

Producteur, chef, soliste, œuvre	Produits	Coûts	2024 – 2025	Budget non audité
Virtual Hall Genève Art	-	(118.4)	(118.4)	-
Application OSR 360	-	(137.5)	(137.5)	-
Contenu application	-	(246.2)	(246.2)	
Marketing	-	(27.4)	(27.4)	
Exploitation et licences	-	(23.1)	(23.1)	
Coûts d'édition enregistrements 2020-2021 :				
Erato, Harding Capuçon Sibelius	-	(4.4)	(4.4)	-
Opérations sur propres disques OSR :				
Royalties	2.0	-	2.0	-
Total	2.0	557.0	555.0	(390)

Producteur, chef, soliste, œuvre	Produits	Coûts	2023 - 2024
Virtual Hall Genève Art	-	(391.8)	(391.8)
Application OSR 360	-	(159.2)	(159.2)
Coûts d'édition enregistrements 2022-2023 :			
DVD FOSR Nott Mahler 9 ^{ème}	-	(3.5)	(3.5)
San Francisco Classicals, Nagano Mozart	4.5	-	4.5
Coûts d'édition enregistrements 2020-2021 :			
Pentatone, Harding Berlioz	-	(1.3)	(1.3)
Opérations sur propres disques OSR :			
Promotion & vente de disques aux partenaires	-	-	-
Royalties	7.7	-	7.7
Total	12.2	(555.8)	(543.6)

27. Résultat net des tournées

Evènement, nombre, lieux, date	Produits	Coûts	2024 – 2025	Budget non audité
Tournée Espagne, février 2025, 5 concerts	253.9	(446.7)	(192.8)	-
Festival Aix-en-Provence, avril 2025, 1 concert	69.3	(68.5)	0.8	-
Tournée Asie : Chine, Corée du Sud, Japon, juillet 2025, 8 concerts (1 à Beijing, 2 à Séoul, 6 au Japon dont 1 de musique de chambre à l'exposition Universelle)	257.6	(1'059.7)	(802.1)	-
Saison 2022-2023 :				
Rétrécissement impôts tournée Europe du nord	15.5	-	15.5	-
Total	596.3	(1'574.9)	(978.6)	(1'070)

Evènement, nombre, lieux, date	Produits	Coûts	2023 - 2024
La Côte Saint-André, Festival Berlioz, 27 août 2023	38.0	(59.5)	(21.5)
Festival de Granada, Espagne, 6 juillet 2024	27.9	(142.2)	(114.3)
Total	65.9	(201.7)	(135.8)

28. Résultat financier

	2024 – 2025	2023 - 2024	Budget non audité
Réalisé	63.8	114.0	-
Non réalisé	19.2	86.9	-
Différence de cours sur monnaies étrangères	-	(0.4)	-
Total	83.0	200.5	40

Les (charges) / produits non réalisés sont liés aux titres détenus, voir point 8 de l'annexe.

29. Engagements futurs pris par la FOSR

	2024 – 2025	2023 - 2024
Exercice 2024 – 2025	-	2'692
Exercice 2025 – 2026	2'757	1'756
Exercice 2026 – 2027	1'374	944
Exercice 2027 – 2028	945	944
Exercice 2028 – 2029	945	944
Exercice 2029 – 2030	945	944
Exercice 2030 – 2031	945	944
Exercice 2031 – 2032	945	944
Exercice 2032 – 2033	787	787
Total	9'643	10'899

Les engagements futurs concernent les cachets des artistes invités, les contrats à durée déterminée du directeur artistique et musical et le loyer des bureaux administratifs. Ils ne concernent pas les contrats de travail à durée indéterminée des employés.

30. Autres prestations à titre gratuit

Les membres du Conseil de Fondation exécutent leur mandat bénévolement à l'exception de la présidence. Celle-ci perçoit un défraiement symbolique équivalent à un taux d'activité de 50% dès le 1^{er} janvier 2024. La présidence de la Fondation étant composée d'une seule personne, il a été renoncé par conséquent à détailler son défrayement dans l'annexe.

La durée de travail estimée pour 2024 – 2025 de l'ensemble des membres du Conseil de Fondation (hors présidence dès le 1^{er} janvier 2024), soit 4 membres cooptés, est de 220 heures (2023 – 2024 : 500 heures).

31. Evènements importants et continuité d'exploitation

Néant.

32. Divers

Les éléments de l'annexe prévus par l'article 959c du Code des Obligations non mentionnés dans la présente annexe sont inexistantes.



**Fondation de l'Orchestre de la Suisse Romande,
Genève**

Rapport de l'organe de révision
au Conseil de Fondation sur l'audit des

Comptes annuels arrêtés au 31 août 2025

Rapport de l'organe de révision au Conseil de Fondation de la Fondation de l'Orchestre de Suisse Romande, Genève

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation de l'Orchestre de Suisse Romande (la fondation), comprenant le bilan au 31 août 2025, le compte d'exploitation, le tableau de variation du capital et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Conformément à la Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Fondation au 31 août 2025 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse, aux statuts, à l'acte de Fondation et au règlement.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de Fondation. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport annuel (incluant le rapport de performance), à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales, aux statuts et à l'acte de Fondation. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la Fondation à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de fondation a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser ses activités, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux normes NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux normes NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Fondation.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil de fondation du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la Fondation à cesser son activité.

- nous évaluons dans son ensemble la présentation, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au Conseil de fondation, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

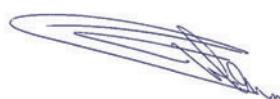
Conformément à l'art. 83b, al.3, CC en relation avec l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA



Elodie Elloy
Expert-réviseuse agréée
Réviseuse responsable



Thomas Persico

Genève, le 18 décembre 2025

Annexe :

- Comptes annuels constitués du bilan, du compte d'exploitation, du tableau des flux de trésorerie, du tableau sur la variation du capital, et de l'annexe